



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Prévention de la radicalisation »

LES ACTES DU COLLOQUE INTERMINISTÉRIEL

12 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Ouverture du colloque

Discours de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.....	5
---	---

Interventions

Mme Christiane Taubira.....	12
Mme Laurence Rossignol.....	17
Mme Myriam El Khomri.....	20
Mme Najat Vallaud-Belkacem.....	23
M. Patrick Kanner.....	27

Atelier 1 : Le désengagement de la personne d'un processus de radicalisation

Restitution par M. Serge Blisko.....	30
Compte-rendu de l'atelier 1.....	33

Atelier 2 : Le travail avec les familles

Restitution par M. Frédéric Turblin.....	39
Compte-rendu de l'atelier 2.....	45

Atelier 3 : La resocialisation et l'accompagnement

Restitution par Mme Dominique Cantrelle.....	53
Restitution par M. Abdelkader Railane.....	55
Compte-rendu de l'atelier 3.....	57

Atelier 4 : La coordination d'une approche globale de suivi des personnes radicalisées

Restitution par M. Adolphe Colrat.....	62
Compte-rendu de l'atelier 4.....	66

OUVERTURE DU COLLOQUE

DISCOURS DE BERNARD CAZENEUVE,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Monsieur le Préfet, secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Mesdames et Messieurs les directeurs et représentants de l'État,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations,

Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au ministère de l'Intérieur et vous remercier d'avoir accepté de participer à cette grande journée de réflexion consacrée à la prévention de la radicalisation.

C'est en effet la première réunion de ce type que nous organisons place Beauvau, avec l'ensemble des acteurs concernés, les acteurs publics comme les acteurs associatifs.

Comme vous le savez, le Gouvernement a très tôt pris la mesure du phénomène inédit que constitue la radicalisation violente de centaines de nos concitoyens sur fond d'engagement djihadiste, et il s'est efforcé de lui apporter un ensemble de réponses coordonnées. L'événement qui nous rassemble aujourd'hui est donc d'abord l'occasion d'un premier bilan de ce qui a été accompli au cours des derniers mois, alors que la menace terroriste qui pèse sur notre pays demeure à un niveau, chacun le sait, très élevé.

Si nous agissons sans relâche pour entraver les actions terroristes et traquer leurs commanditaires, il est également nécessaire, que nous intervenions en amont pour prévenir les phénomènes d'endoctrinement et de radicalisation qui peuvent conduire à un passage à l'acte violent. Car nous le savons bien : l'indispensable réponse sécuritaire n'est pas à elle seule une réponse suffisante. Face à la menace des filières djihadistes, la prévention de la radicalisation constitue cependant un domaine d'intervention relativement récent – du moins dans notre pays, en France. Il n'existait pas à l'époque où nous luttons contre les premières générations de terroristes djihadistes, liés au GIA et à al-Qaïda, qui présentaient des caractéristiques très différentes de celles qui prévalent aujourd'hui. Ce n'est que très progressivement qu'est apparue la nécessité de comprendre le processus qui amène des groupes et des personnes à basculer dans l'action terroriste, afin de pouvoir agir en amont de ce basculement fatal.

La France n'est pas, du reste, le seul pays concerné. Le même phénomène se rencontre en effet dans la plupart des pays européens, mais aussi aux États-Unis, au Canada et en Australie, ce qui explique que, parmi les quelques **20 000 combattants étrangers présents aujourd'hui en Irak et en Syrie, on dénombre environ 5 000 Européens venus de France, d'Allemagne, de Belgique, du Royaume-Uni, de Suède ou d'Espagne**. Chacun de ces pays a ainsi mis en place ses propres dispositifs de prévention de la radicalisation, et une approche comparatiste nous montre que nous ne sommes pas les moins avancés dans la réflexion sur le sujet, même si nous avons tous conscience ici, et c'est l'intérêt de la journée qui nous rassemble, que beaucoup reste encore à faire.

Dès le mois d'avril 2014, le Gouvernement a ainsi mis en place un plan de lutte contre la radicalisation violente et contre les filières djihadistes qui comprenait non seulement un renforcement de notre dispositif antiterroriste, que vous connaissez et sur lequel je ne vais pas revenir, mais aussi un très important volet préventif.

Cette action constitue pour le ministère de l'Intérieur une priorité absolue, non seulement parce que la sécurité des Français est en jeu, mais aussi parce que le destin de nombreuses familles bascule lorsqu'elles sont frappées par la radicalisation d'un enfant ou d'un parent. Une famille dont un enfant part en Syrie est une famille brisée, c'est une famille rongée par la crainte, la culpabilité aussi et le désarroi. N'oublions pas qu'à ce jour **141 personnes, souvent jeunes, ont perdu la vie** après avoir rejoint les organisations terroristes sur le front irako-syrien.

Nous devons donc tout faire pour aider et accompagner ces familles désespérées, comme nous avons le devoir de tout entreprendre pour prévenir de telles dérives mortifères et pour sauver celles et ceux qui ont sombré dans le fanatisme de la radicalisation.

Les retours d'expérience des acteurs de terrain que vous êtes sont particulièrement précieux et doivent nous aider à améliorer l'efficacité globale de notre action et ce en permanence. C'est là l'objectif de cette journée qui nous rassemble au ministère de l'Intérieur. Faire le bilan de ce que nous avons fait, faire le bilan de ce que vous avez compris et appréhendé, de ce que nous avons décidé ensemble, mais aussi **déterminer pour l'avenir des pistes d'amélioration, d'amendements qui nous permettront d'être plus efficaces** encore dans nos politiques préventives au cours des prochains mois.

Pour lutter efficacement contre le phénomène de la radicalisation violente, nous devons d'abord faire en sorte d'en connaître le plus précisément possible les ressorts et les motivations, les étapes et les processus qui conduisent certains de nos concitoyens à s'y engager.

Nous savons désormais en effet que la menace à laquelle nous sommes confrontés a changé de nature. Longtemps, en effet, nous avons dû faire face à des cellules terroristes étanches qui, le plus souvent, venaient de l'étranger pour commettre des attentats sur notre sol avant de s'en retourner dans leur pays d'origine. Or, aujourd'hui, nous constatons que le risque provient de personnes qui sont nées ou qui ont grandi parmi nous et qui, au terme d'un processus de radicalisation, tombent dans le fanatisme et dans la violence armée. Beaucoup parmi eux rejoignent, comme vous le savez, les organisations terroristes qui sont présentes en Syrie et en Irak – **ils sont actuellement 571 dans cette situation**. Or une fois endoctrinés et entraînés à tuer par Daesh et le Front al-Nosra, cette branche locale d'Al-Qaïda, ils présenteront trop souvent un risque sécuritaire majeur à leur retour. Pas moins de **246 personnes parties sur le théâtre des opérations sont d'ores et déjà revenues en France**.

Il est donc essentiel que nous connaissions de façon aussi précise que possible la composition et les évolutions de cette population, ce qui ne va d'ailleurs pas sans difficultés en raison de la grande variété des profils des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Que constatons-nous tout d'abord ? Certaines de ces personnes sont des délinquants de droit commun, qui ont notamment pu se radicaliser au cours d'un séjour en prison ou au contact d'activistes islamistes aguerris. D'autres sont des jeunes issus des milieux populaires qui se trouvent en situation d'échec social ou de fragilité psychologique, animés par un sentiment de frustration et parfois de haine, il faut nommer les choses, à l'égard de la société où ils ont grandi et dont ils se sentent rejetés en raison de leurs origines ou de leur échec. Un goût pour les théories complotistes véhiculées sur Internet, le sentiment que les musulmans où qu'ils se trouvent sont menacés ou maltraités, peuvent également jouer un rôle dans le processus de radicalisation.

Mais d'autres encore, qui ne semblent pas – du moins en apparence – en butte à des problèmes d'insertion dans la société et qui sont souvent issus des classes dites supérieures, se disent « en quête de sens » et pensent trouver une réponse à leur malaise identitaire dans un islam dévoyé qui devient une échappatoire et une fuite en avant. Leur engagement peut dès lors traduire, d'une façon extrême, une ambition de participer à un changement radical du monde dans lequel ils vivent et qui ne les satisfait pas. Certains d'entre eux développent ainsi une conception fantasmée de la « révolution islamiste », nourrie par la propagande habile, pernicieuse, perverse de Daesh sur internet et les réseaux sociaux.

C'est dans cette troisième catégorie que l'on rencontre le plus grand nombre de convertis de fraîche date – qui d'une manière générale sont nombreux parmi les personnes radicalisées. Leur culture religieuse est sommaire et même, la plupart du temps, totalement inexistante. C'est l'ignorance qui conduit à l'engagement dans une conception dévoyée de la religion. L'ignorance face à laquelle nous devons aussi nous armer et combattre, l'ignorance qui conduit au fanatisme, à la haine et qui conduit aussi ceux qui dans notre pays n'analysent pas ce phénomène et le subissent avec toute la part de fantasme qui s'y attache et de peur légitime aussi, à être dans la tension permanente, parce que la peur suscite inévitablement la tension.

Cette propagande, que nourrissent les filières djihadistes cherchent tout particulièrement à recruter ces convertis parce qu'ils connaissent la culture occidentale de l'intérieur, et qu'ils permettent de nourrir leur propagande. C'est notamment ainsi qu'il faut comprendre la mise en scène des criminels à visage découvert, soigneusement choisis parmi le plus grand nombre de nationalités possible, comme pour semer l'effroi partout, pour figurer dans certaines vidéos macabres d'exécutions de masse. Nous constatons également que, parmi les personnes radicalisées, nombreux sont les mineurs, des adolescents parfois en rupture avec leur milieu familial, parfois au contraire ne laissant rien soupçonner à leur entourage le plus intime de la crise intérieure qu'ils traversent. Il s'agit là d'un véritable changement par rapport aux djihadistes des générations précédentes. Parmi les personnes radicalisées que nous avons identifiées, **16 % ont en effet moins de 18 ans, et 85 de ces mineurs ont même rejoint le théâtre des opérations terroristes en Irak ou en Syrie.**

Enfin, un quart des personnes radicalisées identifiées sont des femmes, et 189 d'entre elles sont actuellement présentes en Irak et en Syrie. Certaines de ces femmes sont attirées par un argumentaire humanitaire fallacieux mettant en avant la nécessité d'aider les enfants victimes des crimes – hélas, bien réels - du régime de Bachar el-Assad. D'autres accompagnent, ou cherchent à rejoindre leur compagnon engagé aux côtés des djihadistes, quand elles ne sont pas virtuellement mariées à distance puis attirées sur place pour finir enfermées et intolérablement maltraitées. Voilà la réalité du calvaire que vivent ces femmes qui sont aujourd'hui en Irak et en Syrie et qui, dès lors qu'elles découvrent la réalité de ce calvaire, ne sont pas en situation de revenir.

Aux motivations d'ordre social (le ressentiment, la quête de l'aventure) ou bien idéologique, il faut également ajouter des facteurs d'ordre psychologique, voire psychiatrique, que nous ne saurions non plus négliger. A ce jour, en effet, **103 personnes que nous avons identifiées comme radicalisées ou étant sur la voie de la radicalisation font l'objet d'un suivi médical, 62 ayant même fait l'objet d'une hospitalisation en raison de troubles psychiatriques d'une extrême gravité.**

En définitive et quelles que soient leurs motivations propres, toutes les personnes concernées sont la proie de prosélytes d'autant plus actifs qu'ils décèlent des fragilités chez celles et ceux qu'ils manipulent. Elles se retrouvent ainsi victimes d'un véritable embrigadement qui n'a d'autre objectif que de réduire autant que faire se peut la part d'humanité, la part d'individualité qui leur est propre pour mieux obtenir d'elles une obéissance totale, un asservissement absolu au groupe qu'elles ont rejoint.

Il est donc important que, pour chaque personne considérée, nous ne nous trompions point de diagnostic. **Cette population d'environ 2 000 individus**, dont le nombre n'a cessé de croître, représente globalement, comme je l'ai dit, un risque sécuritaire majeur.

Pour autant, elle ne constitue pas à proprement parler un phénomène « de société » et encore moins un courant, même marginal, de l'islam de France, dont je rappelle que tous les responsables ont au contraire condamné avec la plus grande fermeté les crimes de Daesh, soulignant que les musulmans en sont les premières victimes.

Nous connaissons donc aujourd'hui beaucoup mieux qu'auparavant le phénomène de la radicalisation violente dans toute sa complexité.

Nous sommes également capables d'en identifier plus aisément les symptômes et de détecter une trajectoire de radicalisation.

Depuis le mois d'avril 2014, nous avons ainsi mis en place plusieurs outils qui nous permettent de gagner en efficacité dans le travail de repérage des personnes concernées.

Nous avons d'abord élaboré une grille d'indicateurs du basculement dans le fanatisme et la radicalisation violente. Ce référentiel est le fruit d'un travail scientifique particulièrement rigoureux, conduit notamment par le **Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (SG-CIPD)**, **l'Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste (UCLAT)**, **la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**, **la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)**, **l'Éducation nationale**, en étroite collaboration avec la **Fédération française de psychiatrie**.

A cet égard, je veux saluer la très grande qualité du travail réalisé par les uns et les autres, et remercier chaleureusement le **préfet Pierre N'Gahane**, qui l'a coordonné, ainsi que l'ensemble de l'équipe du **Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance**, qui a largement contribué à concevoir et à mettre en œuvre notre politique de prévention de la radicalisation violente.

Adressée dès le 17 septembre dernier aux services déconcentrés de l'État sur l'ensemble du territoire national, notre grille d'indicateurs de basculement permet d'identifier aussi bien les « signaux forts » que les « signaux faibles » révélant une dérive fanatique, de telle sorte que nous pouvons établir un diagnostic et proposer une prise en charge adaptée à chaque cas.

Il est donc absolument indispensable que toute personne dont on est certain, ou bien dont on craint qu'elle n'ait basculé dans la radicalité, soit signalée aux structures compétentes. L'ensemble des acteurs publics et des acteurs associatifs qui travaillent auprès des jeunes doivent participer à cette tâche d'identification et de prise en charge des personnes concernées. En effet, tout phénomène de radicalisation qui ne serait pas repéré ni suivi par un service spécialisé, quel qu'il soit – renseignement, services sociaux, soutien psychologique –, constitue une menace pour lui-même et pour la société, susceptible de préfigurer un basculement dans une violence extrême.

Pour renforcer nos procédures de signalement, nous avons ainsi créé un dispositif reposant sur une architecture claire et désormais éprouvé et solide.

Tout d'abord, voici plus d'un an et demi, nous avons mis en place une structure spécifique, le **Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation**. Avec l'aide précieuse de l'**UCLAT**, qui a mobilisé toute son expertise, nous lui avons adossé une plateforme téléphonique nationale regroupant une équipe de professionnels formés à écouter, rassurer et orienter les familles confrontées au phénomène de la radicalisation.

Ces dernières bénéficient ainsi d'un soutien précieux et peuvent signaler les risques de départ en Syrie ou en Irak quand l'un de leurs proches est sur le point de quitter le territoire. Cette plateforme a désormais atteint sa pleine maturité opérationnelle. **A ce jour, 3 800 signalements pertinents, très exactement, ont été ainsi recensés par le Centre national**. Ce dispositif, à la fois simple et inédit, s'est donc révélé au fil des mois passés, particulièrement efficace.

Ensuite, chaque signalement est communiqué au préfet concerné en fonction du lieu de résidence de la personne signalée afin que nous puissions de façon la plus complète possible, la prendre en charge. Dans chaque département, nous avons en effet mis en place une « cellule de suivi et de prévention de la radicalisation », pilotée par les préfets mobilisés par mes soins mais aussi par les procureurs de la République.

Ces cellules réunissent l'ensemble des services de l'État concernés – protection judiciaire de la jeunesse, Éducation nationale, services sociaux –, ainsi que leurs partenaires, parmi lesquels les collectivités locales et les acteurs associatifs jouent un rôle absolument déterminant. Elles prennent en charge les personnes radicalisées ou en cours de radicalisation, leur proposent des protocoles de désengagement et des dispositifs de réinsertion qui, compte tenu de la multiplicité des profils que nous venons d'évoquer, sont bien entendu des dispositifs individualisés. La pleine coopération de tous les acteurs mobilisés est effectivement la clé de l'efficacité de ce que nous avons engagé ensemble.

L'objectif poursuivi par ces cellules de suivi est de collecter l'ensemble des signalements qui concernent leur département. Par là même, chacune d'entre elles constitue, sur son ressort territorial, la seule et unique structure qui soit en mesure de dresser un diagnostic de radicalisation et de désigner le service compétent capable d'intervenir.

Enfin, en juin dernier, nous avons créé un **État-Major Opérationnel de Prévention du Terrorisme (EMOPT)** dont le rôle est de coordonner, d'animer et de contrôler à l'échelon central le suivi des personnes radicalisées pour s'assurer de l'effectivité de ce suivi. Il est absolument indispensable que chaque processus que nous mettons en place face l'objet d'une veille et d'un contrôle pour s'assurer qu'il est mis en place concrètement, effectivement, conformément au cahier des charges que j'ai assigné aux services. Pour ce faire, l'**EMOPT** réunit désormais des représentants de tous les services impliqués dans la lutte contre le terrorisme, qui organisent le partage de l'information et le travail en commun. Son rôle est donc tout à fait complémentaire et articulé à celui de l'**UCLAT**, dont je veux saluer l'excellent travail, qui participe d'ailleurs à cet état-major, et qui développe par ailleurs une expertise unique, indispensable à la compréhension de la radicalisation. Je tiens à remercier à la fois **Loïc Garnier et Olivier de Mazières, l'un à la tête de l'UCLAT, l'autre à la tête de l'EMOPT**, qui travaillent ensemble pour faire en sorte que nous ayons une vision la plus spectrale possible du phénomène et en même temps la plus précise possible et que nous puissions à la fois avoir des éléments rétrospectifs d'analyse mais également une efficacité dans le suivi individuel des cas qui se présentent à nous.

L'**EMOPT**, dont j'ai confié le pilotage au préfet **Olivier de Mazières**, est directement rattaché à mon cabinet, centralise les informations collectées, s'assure de leur fiabilité et de leur exhaustivité. Les préfets disposent ainsi sur le territoire, avec l'**EMOPT**, d'un interlocuteur vers lequel ils peuvent se tourner pour orienter leur propre action sur le terrain. Je n'entends donc pas – vous l'aurez bien compris – que l'on se limite à une approche purement chiffrée statistique ou comptable de la radicalisation. Compte tenu des menaces qui pèsent sur notre pays et qui demeurent élevées, nous devons sans cesse actualiser nos connaissances des phénomènes en question. Avec le **CIPD**, le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, avec l'**UCLAT**, avec les cellules départementales de suivi et avec l'**EMOPT**, nous disposons d'un dispositif qui est à mes yeux clairement structuré autour de correspondants bien identifiés, d'une feuille de route partagée par tous les services concernés, au plan national comme à l'échelon territorial.

Bien entendu, aussi nécessaire soit-il, le suivi des cas de radicalisation par les services spécialisés de l'État ne constitue pas la totalité de notre réponse. **Au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), 6 millions d'euros sont ainsi actuellement consacrés au suivi de 1 213 jeunes radicalisés et à l'accompagnement de 620 autres.**

Par ailleurs, nous avons mis en place, en mai dernier, **une équipe mobile d'intervention pilotée par Dounia Bouzar**, que je salue, cette équipe intervient directement sur le terrain à la demande des préfets pour traiter les situations individuelles les plus complexes, les plus difficiles. Partout où elle est mobilisée, elle prépare et assure un transfert de compétences aux acteurs locaux pour qu'après son départ l'action entreprise puisse se poursuivre. A ce jour, grâce à une méthode innovante, elle a déjà pris en charge une cinquantaine de personnes dont elle continue d'assurer le suivi attentif après les avoir détournées de la logique de radicalisation dans laquelle elles s'étaient enfermées.

Parallèlement, nous nous efforçons d'élaborer un contre-discours efficace qui insiste sur la réalité des actes barbares commis par Daesh pour contrer les mensonges d'une propagande diffusée par l'organisation terroriste elle-même, par la mobilisation de tous les moyens numériques. C'est l'objet du travail entrepris par le **Service d'Information du Gouvernement (SIG)**, en coordination avec différents acteurs scientifiques et spécialisés.

Le rôle et les capacités de chacun sont donc parfaitement identifiés, ainsi que les complémentarités et les relais existant entre les différents acteurs de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du milieu associatif.

Face au phénomène de la radicalisation, nous avons donc agi sans tarder et nous avons collectivement mobilisé des moyens importants pour faire obstacle à la politique de recrutement criminelle engagée par Daesh. Nous avons ainsi collectivement pu empêcher de nombreux départs vers la Syrie et l'Irak, puisque **près de 200 interdictions de sorties du territoire ont été prononcées** et que bien d'autres candidats potentiels au départ ont pu être détournés de leurs projets après avoir été pris en charge dans le cadre de nos dispositifs. La tâche est lourde et la tâche est complexe. Elle appelle pour chacun d'entre nous l'obligation de maintenir notre effort, d'examiner lucidement ses résultats et de chercher ensemble toutes les voies de progression. Deux rapports parlementaires, conduits par **les députés Sébastien Pietrasanta et Malek Boutih**, sont venus nourrir ce premier bilan. Une mission associant les inspections des ministères de la Justice, de l'Éducation nationale et de l'Intérieur rendra par ailleurs ses observations au mois de décembre.

Dresser le bilan dégagé des marges de progression : c'est l'objet de cette journée de réflexion à laquelle vous avez accepté de prêter votre concours. J'attends beaucoup des résultats de cette journée et je me félicite de pouvoir écouter en fin de journée la restitution des travaux des différents ateliers auxquels vous participerez. Ceux-ci vous amèneront en effet à aborder les aspects cruciaux d'une politique de prévention, qu'il s'agisse du travail si important que vous poursuivez avec les familles, des aspects psychologiques et cliniques du désengagement de la personne radicalisée, ou encore de l'implication des travailleurs sociaux dans l'accompagnement de ceux qui renoncent à leur projet et souhaitent retrouver une place pleine et entière dans la société.

Chacun de ces aspects est essentiel et doit faire appel à des expertises différentes. Mais il n'est pas moins essentiel de parvenir à réunir ceux qui possèdent de telles expertises et à les faire travailler ensemble, afin d'assurer de façon cohérente un suivi efficace des personnes radicalisées. C'est là l'objet d'un quatrième atelier et cet atelier me semble particulièrement important.

Je suis en effet convaincu, comme les autres membres du Gouvernement, qui se joindront à vos travaux que la lutte contre la radicalisation, en raison de sa complexité, doit être menée en rassemblant les expertises et les expériences de nombreux départements ministériels, ainsi que celles des associations et des collectivités locales. Cette exigence résulte des caractéristiques intrinsèques de ce phénomène, de la diversité des individus qui y succombent comme des causes qui les font succomber.

C'est pourquoi je me félicite de ce que cinq ministres aient tenu à se trouver à nos côtés, à la fin de cette journée. J'aurais l'occasion de les remercier personnellement de leur présence, mais je voudrais d'ores et déjà souligner qu'elle témoigne du caractère réellement global de la démarche que nous devons adopter face au phénomène de radicalisation.

Je sais, Mesdames et Messieurs, pouvoir compter sur votre concours, sur votre engagement et sur votre détermination. La question du terrorisme comme la question migratoire, même si les deux sujets ne sont pas liés l'un à l'autre, sont deux questions qui peuvent faire l'objet de toutes les instrumentalisation, de la convocation de tous les instincts, de toutes les peurs et par conséquent de toutes les haines.

Bien entendu cette maison est la maison de l'État, elle est la maison de l'ordre, la maison du droit, et elle peut être la maison de la force, lorsque le droit est battu en brèche et que l'intervention se justifie de ceux qui incarnent le droit en portant l'uniforme. Cette maison est aussi la maison de la concorde, elle est aussi la maison du vivre ensemble, elle est aussi la maison de la fraternité, elle est un phare dans la République.

Dans un contexte où chacun voit bien chaque jour que l'inhibition s'efface et qu'une parole qui s'éloigne de la République se libère, ce que nous faisons ici pour prévenir, pour renforcer le vivre ensemble, pour rappeler les principes républicains, pour rappeler les principes de droit tout en jouant le rôle qui est le nôtre de protection des françaises et des français face à des risques, des menaces qui demeurent élevés.

C'est une œuvre républicaine, et si l'on veut que cette œuvre républicaine aille à son terme, c'est-à-dire le confortement de la République quand elle est menacée par des discours, par de la violence, par certaines formes d'irresponsabilité et d'abaissement du discours public ou de la parole publique, alors, il faut qu'on soit capable de dire ensemble, parce que le Ministère de l'Intérieur doit faire tout ce qui relève de cette compétence et de cette prérogative mais il ne peut pas régler tous les problèmes qui relèvent de la société. D'ailleurs un gouvernement non plus, parce qu'une société c'est un État qui doit montrer son efficacité mais c'est aussi des citoyens qui ont un rôle à jouer. L'État ne se substitue jamais à la totalité de la société, il peut montrer le chemin, il peut servir de boussole, il peut catalyser des énergies, mais un État dans lequel le citoyen n'existe plus est un État qui a perdu sa dimension démocratique et citoyenne.

Nous avons à le dire ensemble. C'est la raison pour laquelle j'accorde énormément de prix à cette journée et que j'accorde énormément de prix au travail que vous faites. Nous ne nous voyons pas aussi souvent que je pourrai le souhaiter. Je ne dis pas que vous pourriez le souhaiter parce que je ne pense pas que beaucoup d'entre vous aient envie de rencontrer quotidiennement le ministre de l'Intérieur ; mais je vous rencontre malgré tout souvent à travers la lecture des rapports rendant compte du travail de vos associations et de vos structures. J'éprouve d'ailleurs pour ce travail un profond respect car moins nous avons à intervenir parce que la prévention a fait son œuvre, mieux ce ministère se porte. Tout ce que vous faites en matière de prévention, d'engagement, pour retisser du lien social, pour recréer de la confiance, pour essayer de maintenir dans la République ceux qui sont prêts à la quitter par la violence, est utile à la République et utile à l'action de ce ministère.

Je voudrais conclure mon propos en vous adressant du fond du cœur des remerciements pour ce que vous faites qui est éminemment utile à la République et à ce ministère, pour ce que vous êtes aussi en tant que citoyens, travailleurs sociaux, responsables associatifs passionnés et engagés car jamais autant qu'aujourd'hui la République n'aura eu besoin de ses citoyens éclairés.

Bonne journée à vous, travaillez bien et à ce soir.

INTERVENTIONS

CHRISTIANE TAUBIRA,
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Intervention de Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Monsieur le ministre,

Mesdames les ministres,

Mesdames, Messieurs,

Je sais que la salle est remplie d'abord d'éminences et ensuite de personnes très spécialistes et je salue chacun en vos grades et qualités.

Je souhaite d'abord saluer l'initiative de cette journée qui vous a permis de croiser vos expériences, de croiser des cultures professionnelles différentes et de se poser sur le sujet de façon différente car c'est un défi colossal qui nous est lancé.

La réaction immédiate et logique est évidemment de voir comment sanctionner, mais il nous faut aller au-delà et nous l'avons compris très vite. Face à cette radicalisation violente à laquelle nous sommes confrontés, nous avons pris la mesure des choses.

Nous avons déjà pris des initiatives avant le premier plan gouvernemental interministériel d'avril 2014, chacun d'entre nous dans nos champs de compétences respectives, puis le plan de renforcement de cette mobilisation gouvernementale qui a été présenté par le premier ministre en janvier 2015.

Nous avons pris des initiatives dans nos domaines respectifs parce que nous avons pris la mesure de ce défi. Notre responsabilité est bien évidemment de protéger la société, de la protéger contre toutes les violences et celle-là en particulier.

Lorsque la violence, lorsque la menace vient de l'extérieur, la société fait bloc, elle s'organise, elle prend sa défense et elle construit une politique de réaction et de contre-offensive. Lorsque la menace éclot en son sein cela est plus compliqué, d'une part parce qu'elle interroge la société sur la part d'elle-même qui a fini par se transformer en menace, ensuite elle fragilise la société puisqu'elle l'installe dans un certain doute, le doute sur elle-même d'une part, mais le doute aussi sur ce qui peut advenir d'elle-même à partir de chez elle.

Nous sommes donc collectivement dans une situation de plus grande vulnérabilité que si nous avons à faire face en bloc à une menace extérieure. Il nous faut donc une méthode, qui soit une méthode bien construite, bien élaborée, une méthode qui a fait ses preuves et qui puisse faire ses preuves. Pour ce qui concerne la justice, nous avons choisi de nous fixer comme objectif de vraiment gagner la bataille sur le terrain du recrutement.

Il y a les réponses répressives évidemment, il y a toutes les dispositions préventives à faire mais cet objectif de gagner la bataille sur le terrain du recrutement est un objectif essentiel parce que c'est lui qui peut nous donner des résultats durables, des résultats pérennes. Nous avons vraiment pensé la méthode de contre-offensive.

Cette méthode repose sur des principes, le premier est de comprendre, de savoir, de façon à analyser. Au ministère de la justice nous avons choisi d'agir ainsi puisque, notamment pour d'autres grandes politiques publiques comme la politique pénale de lutte contre la récidive ou la politique sur la justice des mineurs, nous avons mis en place une méthode rigoureuse.

La première démarche est de mesurer les choses, de connaître les faits et les données de la façon la plus précise et rigoureuse possible. C'est ce qui permet après de concevoir des outils performants que l'on peut mettre à la disposition des professionnels, de celles et de ceux qui non seulement vont déployer sur le territoire leur capacité de prise en charge, d'intervention et de détection, mais surtout, qui, à partir de ces éléments solides et établis, à partir de ces éléments et des outils performants mis à leur disposition, peuvent eux-mêmes innover, avoir la souplesse intellectuelle suffisante pour que sur cette assise solide ils puissent réagir aux situations auxquelles ils sont confrontés.

C'est ainsi que nous avons fortement mobilisé la recherche comme nous le faisons dans d'autres domaines. Nous avons un groupement d'intérêt public et une mission de recherche « Droit et Justice » qui travaille étroitement avec **Xavier Crettiez, professeur de sciences politiques, en partenariat avec l'Institut National des Hautes Études sur la Sécurité et la Justice (INHESJ)**. Cette mobilisation de la recherche nous permet d'être sûrs des éléments tangibles concrets sur lesquels nous travaillons.

La question des profils est primordiale. **Il y a 18 mois encore, certains pensaient qu'il y avait un profil type composé de jeunes désocialisés, avec des parcours chaotiques, ayant fait un passage en prison. Nous savons maintenant que les profils sont beaucoup plus diversifiés que cela.**

Cela rend l'emprise sur le phénomène plus complexe, en effet ces jeunes ne sont pas tous désocialisés, certains d'entre eux ont eu des parcours d'études exemplaires, ils n'ont pas tous été incarcérés. Nous savons, et **le chiffre est stable depuis 2 ans, que 15 % des personnes impliquées dans des activités terroristes ont eu un antécédent carcéral ce qui signifie que 85 % d'entre eux ont été radicalisés en-dehors de la prison.**

Nous constatons également une grande disparité au niveau des milieux sociaux, que le rapport familial à la religion est divers puisque nous savons qu'il y a des familles athées, des familles catholiques, des familles protestantes, où des jeunes sont rapidement convertis et passent rapidement à l'acte ou passent rapidement dans le processus actif de départ et d'action.

Les derniers chiffres montrent que près de la moitié des individus signalés au centre national d'assistance sont des personnes converties. Cela nous interroge évidemment sur le rapport à la religion, le rapport familial, le rapport personnel, mais aussi l'esbroufe qui consiste à nous faire croire que c'est un projet religieux, que le ressort est confessionnel alors que c'est incontestablement un projet politique, un projet politique de destruction et de dévastation, mais bien un projet politique.

Le pôle antiterroriste de Paris, créé en 1986, a accumulé à travers le temps de l'expérience, qui a pris du recul par rapport à cette expérience et qui a une maîtrise de la connaissance.

Nous sommes devant une entreprise nouvelle, d'un type nouveau. Il y a vraiment une autorité extérieure qui donne des ordres, qui a une stratégie, qui a une force de frappe incontestable, des moyens d'actions, des portions de territoires maîtrisées, des ressources, des capacités financières, une logique logistique, des moyens militaires. Nous sommes donc face à un véritable projet de destruction avec des consignes, avec une utilisation technologique des nouvelles technologies, du réseau internet qui est également très importante et très créative ; c'est une intimidation de masse.

L'expérience des **Juridictions Inter-Régionales Spécialisées (JIRS)** nous est également précieuse parce que nous connaissons la porosité entre criminalité organisée et action terroriste organisée.

Par ailleurs, nous avons mis en place un réseau de magistrats référents antiterroristes qui existe dans tous les Tribunaux de Grande Instance et que nous avons installés en décembre 2014.

Composés de magistrats formés, ils partagent et mutualisent les informations, sont les correspondants réguliers du pôle antiterroriste de Paris, interviennent au niveau départemental, ils sont des coordonnateurs.

Sur la jeunesse, les jeunes qui sont identifiés sont pris en charge, placés sur décision du juge des enfants. **Soit ils sont suivis au pénal dans le cadre de l'ordonnance de 1945**, soit ils font l'objet d'une décision d'assistance éducative, puisque les juges des enfants ont cette double compétence civile et pénale.

Pour ces jeunes évidemment il faut une prise en charge spécifique. Nous avons mis en place au sein de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** une mission nationale de veille et d'information. Cette mission permet d'apporter une assistance au réseau de professionnels et de faire remonter les informations.

Cette remontée d'informations montre que **218 jeunes** ont été identifiés soit comme radicalisés, soit en voie de l'être, soit exposés à la radicalisation du fait, par exemple, de la radicalisation de leurs parents. **Une centaine de ces jeunes sont suivis dans le cadre pénal, 52, dont 31 filles, font l'objet d'assistance éducative, 64 sont exposés du fait de la radicalisation de leurs parents.**

Quelles actions avons-nous mises en place pour ces jeunes?

Des actions à caractère pédagogique, collectives. Il est important d'arriver à déconstruire le discours de la radicalisation pour le détruire. Le déconstruire, c'est le remonter de façon à en percevoir les ressorts et montrer à ces jeunes sur quoi repose cette emprise sectaire à laquelle ils sont exposés.

Ce travail se fait évidemment sur le pouvoir de l'image, sur l'utilisation d'internet, sur tout ce qui est utilisé de façon à les absorber.

Nous avons également des actions qui visent une prise en charge individuelle de ces jeunes. **La PJJ qui travaille avec le pôle antiterroriste de Paris est en train de finaliser un protocole notamment pour ajuster le suivi dans le cadre du contrôle judiciaire.** Nous travaillons également sur des stages de déradicalisation.

Nous avons décidé un vaste plan de formation pour tous les personnels de la PJJ et pour tous les personnels du secteur associatif habilité. **D'ici à la fin de l'année nous aurons formé 4 500 personnes, l'objectif est de former 11 000 personnes d'ici à 3 ans.** D'autre part, la formation se déploie aussi au quotidien dans la pratique professionnelle, je pense ici aux journées d'études, aux conférences, aux colloques, qui se tiennent avec d'autres institutions, avec d'autres partenaires. Une douzaine a déjà eu lieu. Dans certaines régions, tous les psychologues et les associations du secteur habilités se retrouvent toutes les six semaines et font remonter leur expérience, mutualisent, partagent et construisent ensemble des modèles de prise en charge.

Enfin, nous conduisons ces jeunes vers des activités qui leur permettent de saisir ce ressort y compris en milieu ouvert. Nous avons donc procédé à un recrutement important au niveau de la PJJ et nous avons mis en place sur l'ensemble du territoire un réseau de référents laïcité et citoyenneté, qui intervient sur les questions de laïcité, de citoyenneté, des institutions de la République, de l'emprise sectaire, de l'enseignement des religions et qui intervient aussi bien auprès des encadrants, des professionnels, qu'auprès de ces jeunes.

Le défi est immense, il est colossal, nous sommes engagés dans une course de vitesse, dans une course contre la montre.

Parce que nous sommes engagés dans un État de droit, nous avons des règles, des procédures, nous respectons des principes, nous travaillons sur la base d'une éthique, et en même temps nous devons être efficaces, en même temps nous devons aller plus vite, en même temps nous devons avoir une action à la fois massive, et extrêmement fine.

C'est ce défi colossal que nous avons devant nous, et je sais que la qualité du travail que vous accomplissez au quotidien, la qualité de la réflexion que vous conduisez, constitue la ressource la plus précieuse qui nous permettra de répondre à ce défi d'une part, mais surtout de gagner, et de gagner notamment la bataille sur le terrain du recrutement.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS

LAURENCE ROSSIGNOL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA FAMILLE,
DE L'ENFANCE, DES PERSONNES ÂGÉES ET DE
L'AUTONOMIE

Intervention de Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs les professionnels,

C'est un plaisir de vous retrouver aujourd'hui puisque cela fait un an que nous travaillons ensemble sur l'aide à la parentalité et sur la question de la radicalisation.

Nous l'avons dit et c'est là un point crucial sur lequel je souhaite insister : rien ne peut se faire sans les familles, qui sont en première ligne, à la fois pour le repérage et également pour la prévention de l'endoctrinement, de l'embrigadement. Elles sont d'ailleurs le partenaire privilégié lors des prises en charge.

Parce qu'elle va à l'opposé de ce que fait Daesh, c'est-à-dire la déshumanisation, la famille est le lieu où l'on réhumanise l'individu, où on lui rend son identité propre, sa place, sa singularité.

Lorsque le jeune quitte son nom d'état civil pour recourir à un nom d'emprunt, il y a toujours un endroit où on continuera à l'appeler Léa, Benjamin, Medhi ou Sabrina. Cet endroit, c'est sa famille.

Les parents dressent une limite à la déshumanisation, à la perte d'identité qui est une des caractéristiques de cet endoctrinement.

Nous avons identifié plusieurs types de familles avec à la fois des besoins et des ressources différentes. Les jeunes qui sont accompagnés et font l'objet d'une prise en charge, les jeunes qui ne sont pas pris en charge car ils n'ont pas rencontré les professionnels des structures adaptées, les jeunes qui ne sont pas pris en charge car ils sont déjà en Syrie.

Il est urgent d'identifier nos outils pour soutenir ces familles. Il est urgent de renforcer le travail avec les familles et de les rendre acteurs de la prévention.

En effet, je tiens absolument à attirer l'attention de tous sur le fait que ces familles connaissent très bien les processus d'embrigadement ; elles sont devenues expertes en ce domaine car elles ont passé des nuits sur internet à essayer de comprendre ce qui est arrivé à leur enfant.

Que s'est-il passé pour que ce processus qui avait commencé par une plus stricte observance des règles religieuses ou par une conversion à l'Islam aboutisse à ce que le jeune échappe totalement aux valeurs qui lui ont été transmises ?

C'est à partir de l'identification de ces différentes familles que nous avons mis en place nos outils :

- **Premier outil : les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et ses 7 500 agents travailleurs sociaux** qui sont en contact avec ces familles. La CNAF a formé et désigné dans chaque caisse un référent radicalisation qui sert de personne ressource pour les autres travailleurs sociaux de leur caisse.
- **Deuxième outil : l'importance des aides à la parentalité mises en œuvre par les CAF, les mouvements familiaux, les centres sociaux, toutes les structures que les familles sont amenées à fréquenter.** Il faut se servir des connaissances que nous possédons déjà sur les familles qui sont totalement réadaptables pour aider les familles dans la prévention de la radicalisation

- **Troisième outil : la prévention par les pairs.** Lorsque les parents ont repéré le problème et sont dans une situation de vigilance, ils n'appellent pas forcément pour autant le numéro vert. Pour encourager les familles à solliciter le numéro vert, nous avons identifié un besoin intermédiaire entre les familles et le numéro vert. Nous œuvrons ainsi à mettre en place une prévention communautaire, une prévention par les pairs, en s'appuyant sur les familles victimes qui deviennent acteurs de la prévention. Nous soutenons la constitution d'une association nationale des familles victimes de radicalisation. Cette association a vocation à promouvoir les groupes de parole, l'échange d'expérience, le travail sur les fratries. Ces familles se sentent coupables. Il faut lever cette culpabilité, pour les aider et parce qu'elles peuvent nous aider, il faut qu'elles soient utiles, il faut qu'elles soient associées aux dispositifs. Il existe un réel besoin chez ces familles de réparer ce que leur enfant a brisé. Nous soutenons la création d'une telle association, en lui donnant des moyens et en encourageant sa mise en réseau.

Enfin, en parallèle, il est indispensable de créer de l'expertise, du savoir, de la recherche sur ce processus de radicalisation et son impact sur les familles, les fratries... Il faut que les sciences humaines de manière pluridisciplinaires se mobilisent. Nous en avons besoin car c'est à la fois une course de vitesse et une course de fond.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS

MYRIAM EL KHOMRI,

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Intervention de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

La radicalisation, c'est un phénomène de marginalisation au sein de notre société. Elle concerne des individus qui ne se retrouvent plus dans le fonctionnement du vivre-ensemble et qui refusent de s'investir dans un travail, à l'école, dans des associations.

Ma conviction profonde est que la radicalisation est un processus qui trouve pour partie sa source dans l'environnement de la personne concernée. Cet environnement la fragilise, la plonge dans une spirale où seule la pensée extrémiste, facilement accessible sur internet, apparaît comme une réponse.

La radicalisation, c'est donc aussi l'absence d'opportunités et d'avenir. Et c'est ce qui peut pousser de nombreux jeunes français, déboussolés, à rejoindre des groupes ou à quitter le territoire pour des zones de combats.

Face au repli sur soi et à la désespérance, **le ministère du Travail et ses réseaux - Pôle Emploi et les missions locales** tout particulièrement - offrent des possibilités d'accompagnement et de prévention. Ils sont une des clés pour répondre à l'isolement des personnes et les ramener sur le chemin de l'insertion sociale et professionnelle.

Le service public de l'emploi doit prendre toute sa part dans la politique de prévention contre la radicalisation.

Parce qu'il est au contact d'une grande partie de la population qui se trouve en difficulté, le service public de l'emploi doit jouer un rôle actif pour prévenir la radicalisation.

Cela passe par identifier, alerter, recueillir des informations sur les situations sensibles qui doivent ensuite être prises en compte par les services compétents.

Depuis le milieu de l'année 2014, Pôle Emploi est représenté aux réunions des comités départementaux de prévention et de suivi dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes. Cette instance est un lieu d'échanges informels sur des cas individuels qui nécessitent une vigilance particulière.

Par ailleurs, les missions locales sont elles aussi engagées dans une démarche de prévention. Une convention sera prochainement signée avec les structures qui représentent les missions locales (CNML et UNML), pour organiser la formation de leurs responsables dans les territoires, le signalement et la prévention des risques de radicalisation.

Cette coopération du service public de l'emploi, avec les Préfets notamment, est essentielle. Elle permet de faire remonter l'information et de définir une prise en charge spécifique des jeunes identifiés.

L'État a une immense responsabilité : redonner une place dans la société à ceux qui s'en sont écartés et favoriser leur insertion.

Vous l'avez rappelé dans vos interventions : l'ensemble des compétences locales sont mobilisées, aux côtés des services de l'État (l'Éducation nationale, la police, la gendarmerie, la PJJ mais aussi le service public de l'emploi).

Entreprendre des actions concrètes, repérer et proposer aux jeunes des parcours de réinsertion, c'est éloigner le risque de radicalisation.

Car les jeunes en voie de radicalisation sont souvent des jeunes décrocheurs qui ont quitté le système scolaire sans atteindre un réel niveau de qualification, qui n'ont pas réussi leur insertion sur le marché du travail et qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement pour résoudre leurs difficultés.

C'est pourquoi il est essentiel que ces personnes aient accès à nos dispositifs d'insertion professionnelle. Il faut de l'agilité, des solutions « cousues main », une offre adaptée à la situation de chaque personne, parmi lesquels on trouve :

- **L'accompagnement individualisé** : au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, nous avons créé 700 postes de conseillers « Accompagnement Intensif des jeunes ». Ils sont des interlocuteurs indispensables pour concevoir une réponse globale qui prenne en compte toutes les facettes d'une situation individuelle difficile ;
- **La garantie jeunes** : lors de la conférence sociale du 19 octobre 2015, nous avons proposé la généralisation du dispositif à tous les territoires volontaires. D'ici à 2017, ce sont 100 000 jeunes qui bénéficieront du dispositif ;
- **L'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE)** : 18 centres en France assurent l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes en difficulté scolaire, sans qualification et emploi et en risque de marginalisation ;
- **L'école de la deuxième chance** : près de 15 000 jeunes sans qualification y sont accueillis ;
- **Et pour les jeunes qui reviennent des zones de conflit** : nous devons mettre en place une structure travaillant à la réinsertion et à la citoyenneté. Les services du ministère et l'EPIDE y travaillent d'arrache-pied, en liaison avec le SG-CIPD, pour qu'un centre dédié puisse ouvrir en 2016.

Lorsqu'un jeune se sent perdu, nous ne pouvons rester sans rien faire. Car c'est justement lorsqu'il remet en cause sa place dans la société qu'il risque d'entrer dans la radicalisation.

Chacun a un droit à la nouvelle chance. C'est le sens des dispositifs que je viens d'évoquer. Ils permettent d'abord de s'insérer professionnellement mais aussi, de retrouver les valeurs de la vie en communauté.

INTERVENTIONS

NAJAT VALLAUD BELKACEM,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Intervention de Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mesdames, Messieurs,

Je remercie les rapporteurs pour leur synthèse de l'atelier sur « la resocialisation et l'accompagnement », exercice difficile tant les discussions furent riches aujourd'hui dans vos groupes de travail.

Je tiens aussi à remercier le ministère de l'Intérieur d'avoir convié des représentants des services de l'Éducation nationale pour cette journée sur la prévention de la radicalisation.

L'Éducation nationale a effectivement un rôle important à jouer, aux côtés de l'ensemble des services de l'État, des associations concernées et des collectivités dans la prévention de la radicalisation : pour prévenir bien sûr ce phénomène dans le cadre de nos actions socio-éducatives et de l'apprentissage de la citoyenneté, mais aussi pour le repérer.

Le rôle de l'école est fondamental dans la construction d'un élève citoyen, apte à appréhender le monde qui l'entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent son bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres pour vivre en société.

L'école doit être le garant de l'émancipation du jeune pour qu'il soit en mesure de discerner les dangers, pour lui-même et pour les autres, de discours extrémistes.

C'est le sens du nouvel **Enseignement Moral et Civique (EMC)**, créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et mis en œuvre depuis la rentrée 2015, de l'école au lycée. L'EMC pose progressivement les fondements pour les élèves d'une appropriation personnelle des règles de vie dans un État de droit avec, en particulier, le respect du pluralisme des **opinions, des convictions**.

L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) a pour objectif de permettre aux élèves de renforcer leur résilience face à toute forme de manipulation et d'emprise mentale, afin qu'ils développent leur sens critique, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux et d'internet. L'EMI initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage. La lecture critique et distanciée, la capacité à publier, à produire de l'information et à s'informer constituent un ensemble de pratiques pédagogiques et éducatives, destiné à former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. Cette éducation aux médias est d'autant plus essentielle que nous connaissons l'usage intensif fait par les groupes terroristes des réseaux sociaux. L'embrigadement passe par Internet. Il est de notre rôle, dès le plus jeune âge, d'éduquer les enfants à une lecture critique de l'information qu'ils y trouvent.

Après les attentats de janvier 2015, j'ai impulsé une grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République à l'école. Parmi les onze mesures du plan que j'ai annoncé, le parcours citoyen prend en compte l'EMI et l'EMC comme composantes essentielles de la construction de la citoyenneté de l'élève, mais vise également à valoriser l'engagement des jeunes afin de permettre de favoriser un sentiment d'appartenance à une société.

Engagement au sein des établissements qui est essentiel car il évite la rupture. Nous le savons, les discours de propagande terroriste ont un contenu idéologique totalitaire et totalisant qui offre une vision simpliste et globalisante du monde.

C'est par un processus progressif que des jeunes vont adhérer à cette idéologie radicalisée. L'isolement joue un rôle clé dans ce processus.

En permettant chaque jour à nos jeunes de se socialiser au sein de leur établissement scolaire, en ayant des équipes attentives aux signaux faibles qui peuvent nous alerter sur un mal être éventuel, en étudiant avec attention les indicateurs de basculement vers la radicalisation et en mettant en œuvre des stratégies collectives de prise en charge, nous pouvons participer, peut être, à éviter ce basculement vers la radicalité.

Au-delà de nos actions socio-éducatives, j'ai souhaité que l'ensemble de nos personnels aient à leur disposition des outils nécessaires pour repérer les élèves en déshérence et éventuellement en voie de radicalisation. Nous avons créé un livret simple pour les y aider. Une fois ce repérage effectué, les équipes éducatives signalent via **l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen)** à la cellule de suivi préfectorale les situations qui les préoccupent. Ces cellules peuvent avec leur expertise juger de l'opportunité de suivre ou non ce jeune et éventuellement sa famille.

J'ai également souhaité structurer notre politique en nommant dans chaque département et dans chaque académie un référent « radicalisation ». Régulièrement formés dans le cadre de notre plan national de formation, ces derniers sont ensuite en mesure de construire localement, en lien avec les services déconcentrés des autres ministères, des formations pour nos personnels. Beaucoup reste à faire mais ces formations témoignent de notre volonté de répondre aux mieux aux interrogations de nos personnels.

Enfin, j'ai élargi cet été les prérogatives de la mission de prévention des phénomènes sectaires qui peut appuyer les recteurs pour structurer leur politique académique mais aussi aider au contrôle de l'instruction à domicile ou d'établissement privés hors contrat sur lesquels nous aurions des doutes éventuels.

Au-delà de ces actions, la question posée aujourd'hui concerne notre rôle pour accompagner un élève en voie de radicalisation suivi par les cellules préfectorales.

Quand cette situation existe, nos personnels, en lien étroit avec les services de l'État et les associations d'aide à la parentalité, de prévention des dérives sectaires, ou encore de prévention spécialisée, mettent en place, dans le cadre d'une cellule de veille interne à l'établissement un suivi éducatif de qualité pour l'élève concerné. L'établissement offre aussi un soutien à la famille qui en a besoin en lien étroit avec les associations mobilisées et spécialisées pour soutenir ces parents souvent désœuvrés et inquiets devant la déshérence et l'emprise dans lesquelles se trouve leur enfant.

Cette cellule de veille, à laquelle participent le conseiller principal d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, le médecin, sous le pilotage du chef d'établissement, va être à la fois attentive aux indicateurs habituels : appétence scolaire, capacité de concentration en classe et d'investissement dans le travail personnel, absentéisme, rupture avec les modalités antérieures de comportement, troubles de la sociabilité, perte d'estime de soi, repli sur soi mais aussi analyser les problématiques individuelles et collectives des élèves repérés, préconiser des typologies de prise en charge pédagogique et éducative, proposer un accompagnement personnalisé, aider à l'élaboration des projets scolaires et personnels des élèves, suivre, évaluer et ajuster les accompagnements mis en place.

Le chef d'établissement en lien avec le référent radicalisation rend compte à la cellule de suivi de l'évolution scolaire de l'élève et reçoit de la part de la cellule de suivi les informations nécessaires à une prise en charge éducative de qualité.

Je souhaite aussi rappeler la possibilité pour les jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier du droit au retour en formation développée dans le cadre du service public régional d'orientation.

La mise en œuvre effective de ce droit s'appuie sur chacun d'entre vous. Il me semble que cela constitue une possibilité intéressante pour certains de ces jeunes en déshérence.

L'intervention de **Laurence Rossignol** sur le nécessaire accompagnement des familles et les témoignages vidéo récents, très poignants des familles de jeunes qui sont partis en Syrie, me font penser au rôle que pourrait jouer notre réserve citoyenne. Cela pourrait être un moyen pour que ces familles puissent venir témoigner dans certaines écoles ou devant d'autres parents d'élèves à la demande de nos établissements scolaires. Nous allons étudier cette possibilité.

Voici en quelques mots un aperçu de la contribution de l'éducation nationale à la prévention de la radicalisation et plus précisément à la resocialisation de jeunes en voie de radicalisation.

INTERVENTIONS

PATRICK KANNER,
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Intervention de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Ministre de l'intérieur,
Mesdames, Messieurs, les Ministres,
Mesdames, Messieurs, les Préfets,
Mesdames, Messieurs,

Face à un phénomène inédit, nous devons être capables d'une mobilisation inédite. Une mobilisation proprement nationale dans la mesure où l'État y joue le premier rôle mais que les collectivités, les associations, les citoyens eux-mêmes y sont indispensables.

Cette mobilisation doit permettre d'intervenir tout au long du processus que constitue la radicalisation. Plus le processus est engagé, et plus la réponse sera régaliennne. Plus nous intervenons en amont, et plus il s'agira d'éduquer et de convaincre. C'est à ce titre que mon ministère peut être utile dans cette ambition globale de lutte contre la radicalisation et de promotion des valeurs républicaines.

En refusant les raccourcis qui sont souvent des impasses, il faut avoir la lucidité de dire que les quartiers prioritaires sont concernés par ces problématiques de radicalisation.

C'est d'ailleurs le sens du comité interministériel égalité citoyenneté qui s'est déjà réuni deux fois.

Parce qu'il faut s'adresser en priorité à la jeunesse, parce que les associations et les clubs sportifs sont des relais privilégiés, le **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports** se doit d'être en première ligne dans le travail de prévention.

Ce travail est nécessairement un travail fin, étayé, et de ce point de vue, je remercie **M. le Préfet, Adolphe Colrat**, pour la restitution de cet atelier sur l'enjeu que constitue la coordination d'une approche globale.

Cette coordination incombera au préfet qui par conséquent conserve une position centrale. Mais la mission évolue quelque peu et consiste à fédérer et outiller les acteurs locaux autour de l'objectif de prévention.

Les délégués du préfet vont être mobilisés pour jouer un rôle d'interface entre le niveau local et les cellules de suivi départementales. **Ils sont 317 qui interviennent au cœur des quartiers, 180 d'entre eux ont d'ores et déjà été formés à la prévention de la radicalisation, les autres le seront prochainement.**

L'efficacité de cette prévention repose sur notre capacité à réussir la mobilisation dont je parlais au début de mon propos, c'est-à-dire à multiplier les relais territoriaux et à leur permettre de jouer un double rôle de récepteurs et d'émetteurs, de repérage et d'éducation entendue au sens large.

A ce titre, il faut favoriser l'implication des collectivités locales, et en particulier des communes. Nous avons un outil pour le faire : les contrats de ville.

Il nous faut aussi davantage solliciter les différents réseaux de la politique de la ville : les médiateurs, les éducateurs, les animateurs, notamment. Les dispositifs de la politique de la ville n'ont certes pas pour vocation première de prévenir la radicalisation mais peuvent utilement y concourir.

C'est tout l'objet de l'instruction aux préfets que je vais cosigner aujourd'hui avec le ministre de l'Intérieur.

Les préfets doivent en effet pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels intervenant pour l'accompagnement des jeunes et des parents.

Pour résumer, nous devons resserrer les mailles de la République. Cela passe, vous l'avez compris, par davantage d'acteurs concernés, impliqués, mais aussi par une présence étendue dans le temps.

Il faut davantage investir nos quartiers dans les moments où les services publics sont en retrait, en soirée et le week-end, afin de ne pas laisser la place aux organisations communautaristes et aux militants de la radicalisation.

Je vous remercie par avance pour la mobilisation de chacun dans cette politique de prévention.

RESTITUTION DE L'ATELIER 1

LE DÉSENGAGEMENT DE LA PERSONNE D'UN PROCESSUS DE RADICALISATION

Rapporteur : Serge Blisko, Président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

I - État des lieux : trois constatations préliminaires

Les professionnels qui traitent des questions de désengagement signalent qu'ils ont peu de recul (18 mois environ).

Toutefois, ils observent une grande hétérogénéité des cellules de suivi préfectorales, tant par leur quantité que par leur qualité.

L'hétérogénéité des structures de prise en charge est également soulignée. Elle peut être la résultante d'un signalement par la famille, par la police, par l'école ou par la justice. Dans le cas d'une orientation par la justice, il convient de souligner le cas particulier des mineurs et rappeler le rôle du Juge qui doit orienter la prise en charge, selon l'article 375 du code civil.

Il ne faut surtout pas présenter la prise en charge uniquement comme une prise en charge psychiatrique, le problème de l'engagement dans un processus radical doit être traité de façon pluridisciplinaire. Il faut systématiser la présence d'au moins un psychologue ou un psychiatre familier des problématiques adolescentes dans chaque cellule de suivi.

II - L'importance cruciale des familles dans le travail de désengagement

Il est impératif de travailler avec les familles car elles sont les premières confrontées à la violence de la radicalisation.

C'est par l'intermédiaire de la famille qu'il sera possible de « toucher » le jeune. Le dialogue avec la famille permettra aux professionnels de comprendre le contexte dans lequel le jeune vit, par le récit de l'histoire de la famille, des lieux, des langues.

Il faut donc insister sur le rôle fondamental de la famille, acceptée dans son sens large (parents, fratrie, grands-parents) surtout dans les familles dysfonctionnelles car cela permet en cas de défaillance d'un des parents, de travailler avec les autres référents familiaux.

Le jeune devrait être impliqué comme porteur de solution et non comme problème pour une famille en péril.

Les acteurs de terrain constatent qu'un certain nombre de jeunes concernés sont issus de familles dysfonctionnelles. Beaucoup de familles monoparentales sont touchées par la radicalisation. D'autres familles souffrent de l'absence du père ou de son déficit d'autorité. À cela s'ajoute parfois des problèmes sociaux.

De nombreuses filles décrivent avoir été victimes d'abus sexuels réels ou « symboliques », et pourraient voir cet engagement dans la radicalité comme un moyen de se protéger des hommes.

De nombreux jeunes perçoivent leur pratique radicale comme un moyen de se départir de leur addiction au hachich.

D'autre part, les recruteurs sont habiles pour présenter aux jeunes la radicalisation comme utopie et idéologie politique et religieuse, il faut donc trouver des arguments à leur opposer. Leur rôle est de

créer une désaffiliation qui passe par de nouveaux rythmes qui masquent l'angoisse propre du jeune qui est pris en charge, à qui il est dit ce qu'il doit faire jour et nuit.

Il faut absolument adapter les pratiques professionnelles à ces nouvelles problématiques.

L'exemple d'un forum de discussion diurne et nocturne a été proposé pour remplacer la dépendance relationnelle du jeune, qui est le point d'ancrage le plus fort dans la radicalisation.

Les professionnels présents s'interrogent quant à la nature du lieu d'accueil. Le recours aux Maisons des adolescents, Maison des associations et aux Maisons de la famille est plébiscité par l'ensemble des participants.

La question de la présentation de la pratique est également posée. Quelle est la meilleure stratégie à adopter ? Faut-il se présenter comme un professionnel du désenbriguement de façon explicite ? Les participants expliquent qu'autant que faire se peut, il convient de se positionner de façon détournée.

L'ensemble des professionnels présents insistent sur la complexité de la nature du problème de l'engagement dans une posture radicale, il faut donc tâtonner, avancer sans se presser.

III - Les Prescriptions

- Muscler les équipes de suivi ;
- Prendre son temps ;
- Ne pas ignorer la présence de cas nettement patho psychologiques qui doivent être orientés vers l'hôpital (psy) ;
- Définir l'importance de l'analyse pour ne pas se tromper ;
- Créer des sas transitionnels adaptés pour chacun des quatre profils :
- Les individus qui relèvent de la psychiatrie ;
- Les individus qui présentent des troubles d'ordre psychologiques ;
- Les individus « normaux », intégrés à la société ;
- Les individus présentant des problématiques d'addictologie.

Ces sas, qui ont vocation à désenbrigner le jeune et à l'orienter vers des psychologues, peuvent être mis en place par les préfetures avec leurs professionnels/acteurs de terrain.

- La cellule de suivi doit laisser la place au sas qui doit évaluer au cas par cas ;
- L'école est notamment un lieu de repérage, la vigilance doit être collective et à tous les niveaux ;
- importance du partage et croisement de regards entre les différents professionnels ;
- production d'un contre-discours très important pour contrer une propagande bien rodée.

Conclusion

Les participants s'accordent sur la nécessité d'organiser des événements de ce type plus fréquemment.

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 1

LE DÉSENGAGEMENT DE LA PERSONNE D'UN PROCESSUS DE RADICALISATION

L'atelier 1 consacré au désengagement de la personne d'un processus de radicalisation s'ouvre sous la présidence de Monsieur Blisko, Président de la Miviludes.

Il insiste sur l'importance du caractère opérationnel de cette journée d'étude, l'objectif du groupe de travail étant de trouver des pistes de méthode et des outils concrets permettant de sortir l'individu de l'embrigadement radical dans lequel il est installé.

Il souligne que les réponses à une question si difficile sont complexes car le phénomène ne peut se réduire à la seule dimension psycho-pathologique ou au thème d'une jeunesse en proie à des problèmes psychologiques.

Plus directement, c'est s'interroger sur la question de savoir « comment ou selon quelles modalités sort-on du processus de radicalisation ? ».

Les participants s'accordent pour relever que l'état des lieux reste forcément limité du fait du peu de recul (environ 18 mois) sur les actions menées.

Il convient de s'appuyer sur de bonnes pratiques même si les familles qui se tournent vers des associations comme celle de **Dounia Bouzar, du Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam (CPDSI)**, ne sont pas toujours représentatives de la réalité. Les familles qui la sollicitent sont en effet plutôt issues de classes moyennes catholiques ou athées, traditionnellement plus en confiance avec les institutions que d'autres types de famille.

I - Comment déclencher la prise de conscience ?

Le but reste pourtant le même : provoquer un changement de cadre cognitif des jeunes rencontrés et les sortir de leur vision du monde. L'obstacle est de surmonter un engagement de type victimaire avec ce que cela suppose de références comme la théorie du complot, la mise en cause des informations ou l'absence de confiance en l'autre.

L'engagement des jeunes dans une grille paranoïaque alimentée par les recruteurs via la tribu numérique met en garde le jeune : « les autres sont jaloux de ton discernement, ils vont tenter de te faire douter, etc. ». Face à ce constat, l'idée est venue de ne pas se confronter aux jeunes de façon directe mais de privilégier le dialogue avec des repentis qui doivent faire miroir au jeune encore engagé dans le processus.

En l'occurrence, il convient d'obtenir l'adhésion du jeune et pour cela retenir en élément de solution l'engagement de la famille et des proches. Ainsi les professionnels présents lors de cet atelier sont unanimes : On ne peut pas réduire le phénomène à un syndrome seulement psychologique, c'est une problématique extrêmement complexe et la place des familles dans le processus de désengagement de la personne est prépondérante. Ainsi, rien ne peut se faire sans les familles, qui sont à la fois le nœud de la détection, de la prévention et de la déradicalisation.

Dans le même sens, il est nécessaire de lutter contre les doutes qui gagnent le jeune au cours du processus et utile de recourir aux repentis. Il convient de ne pas être en confrontation avec le jeune, la difficulté est de passer « d'une problématique divine à une problématique individuelle ».

II - Disparités des situations et des structures

Les professionnels constatent tous d'une part une très grande hétérogénéité dans les situations rencontrées, d'autre part une diversité de fonctionnement des cellules de suivi.

Les cellules de suivi, tant en quantité qu'en qualité, sont de niveaux variables. Les marges de progrès sont réelles dans la détection des cas au regard du dialogue qui doit s'instaurer avec les forces de police ou l'autorité judiciaire. C'est ensuite que le désengagement est envisageable en reposant sur un ensemble de connaissances techniques rassemblées autour des profils types.

Par ailleurs, les structures de prises en charge sont également hétérogènes.

Enfin, il faut veiller à la manière dont s'opèrent localement le lien et le rapprochement entre les services de renseignement et de surveillance et les structures qui assurent la prise en charge.

Toutefois, tous sont unanimes sur l'importance du regard croisé des professionnels : plus l'équipe est pluridisciplinaire plus elle est efficace. Elle doit continuer d'intégrer de nombreux policiers, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs...

Les acteurs de l'atelier regrettent qu'aucune définition consensuelle de la radicalisation ne soit clairement partagée. À qui a-t-on affaire ? À des terroristes, des délinquants ? À des pèlerins en quête d'identité ? Pour certains, c'est seulement à partir d'un diagnostic clair qu'une action efficace pourra être menée, la diversité des cas et des profils (convertis, jeunes arabo-musulmans, en souffrance psychologique...) posant également la question de leur dangerosité.

Le rapprochement entre le travail universitaire et le travail de terrain pour améliorer le diagnostic et les connaissances est nécessaire. **Si aucune définition n'a été formulée, les acteurs de terrain décrivent un processus en trois étapes :**

- Des jeunes qui s'installent dans une orientation spirituelle non extériorisée avec des pratiques religieuses vécues comme un havre de sérénité ;
 - Le passage d'un islam de paix à l'intégrisme et à une vision manichéenne, étape de radicalisation au cours de laquelle le comportement devient extrêmement ostentatoire ce qui entraîne souvent l'inquiétude voire des conflits au sein de la famille ;
 - Le basculement dans une logique de violence.

L'objectif des équipes mobiles est d'assurer la première partie du processus de désembrigadement : prendre contact avec le jeune et lui faire prendre conscience du souci humain que recouvre cet engagement dans l'Islam radical. Elle doit transformer ce que le jeune vit en une problématique, assurer la transition entre Daesh et les psychothérapeutes.

Les professionnels s'interrogent sur la posture à adopter : quelle stratégie ? Comment se présenter face à ce public ? L'approche discrète, pour éviter d'être identifiés comme des « déradicalisateurs » est préconisée. Pour entrer en contact avec les sujets, ils préconisent d'utiliser la famille. Le parent peut par exemple proposer à l'enfant de l'accompagner à une thérapie en prétextant son propre mal être.

Il faut mettre les parents en situation de demande. La question du lieu de suivi est également évoquée, les maisons d'adolescents, maisons des associations, maisons de la famille apparaissent comme des lieux pertinents de prise en charge. Cette dernière ne doit pas être exclusivement d'ordre psychologique, mais la présence de psychologue et de psychiatre apparaît indispensable dans toutes les structures.

III - Précautions, vigilance et complémentarité des acteurs

Dans tous ces cas, une condition s'impose : ne pas aller trop vite au risque de stigmatiser les intéressés et au risque de négliger leur résistance.

De telles situations « interpellent » les pratiques professionnelles en vigueur : des compétences nouvelles sont nécessaires, des modalités d'exercice des métiers sont à revisiter, des liens entre les professionnels sont à tisser. Les relations avec les jeunes sont à envisager de manière différente. Après avoir été constamment sollicités et interpellés par les rabatteurs et les recruteurs, les jeunes ne doivent pas ressentir de vide ou de l'absence. Comme leurs anciens mentors une présence continue s'impose. Dans certains services il est question de ritualiser, en diurne et en nocturne, la relation établie. Les recruteurs désaffilient le jeune par des rites qui leur permettent d'exister, de se rassurer. La réponse doit donc être de même type, ritualisée, occupationnelle. Il n'y a pas d'embrigadement sans désaffiliation.

Les travailleurs sociaux doivent redéfinir leurs méthodes d'interventions en étant davantage présents la nuit et sur internet notamment. L'exemple d'une veille de nuit en ligne, sous forme de forum, a été proposé afin de permettre au jeune d'échanger et de trouver un interlocuteur à toute heure y compris la nuit, propice à l'angoisse. Cette expérience est engagée dans le Rhône.

Il en est de même de l'idée du « **Sas relationnel** » en réponse à l'embrigadement relationnel dont il faut sortir. La première étape du processus est celle de la démystification, sur deux mois environ, pour faire prendre conscience au jeune du décalage entre le mythe et la réalité du terrain, la deuxième correspond à son désembrigadement relationnel, sur un an, la troisième étape est celle de la reconstruction d'un nouveau relationnel avec la création d'un groupe de substitution.

L'idée d'un Sas transitionnel séduit l'ensemble des acteurs en présence. Ce Sas doit être adapté au profil de l'individu. On rencontre en effet à la fois des personnes ayant des problèmes de nature psychiatrique, des personnes confrontées à des problèmes psychologiques, des sujets en apparence « sans problème » et d'autres qui ont une forte accoutumance au cannabis.

Ces quatre publics doivent être orientés vers des Sas adaptés, ayant pour vocation commune de transformer ce que la personne vit comme une mission divine en une problématique personnelle. Ils permettent de lutter contre la dépendance relationnelle. Les préfectures doivent mettre en place ces Sas avec les acteurs locaux.

Le champ d'intervention couvert doit aussi concerner la réinsertion, l'aide à l'emploi et la définition d'un projet professionnel.

Il y a donc un spectre très large de situations qui permet d'entrer en relation avec le jeune par l'histoire des familles (relations familiales, petite enfance, adolescence...), à la demande des familles, en consacrant un temps important, susceptible d'apporter des résultats grâce à la formation des acteurs, aux expériences échangées (police, psychologues, travailleurs sociaux...) et à l'apparition de nouvelles pratiques professionnelles.

Les familles sont dans des situations très variées, inégales, certaines étant extrêmement fragilisées. Pourtant, dans l'élaboration de la solution, la famille est la ressource essentielle. Il est possible également de travailler sur l'adhésion du jeune pour aider une famille en perdition ou en très grande difficulté.

La sensibilisation sur les préoccupations politiques des jeunes radicalisés doit aussi être assurée par des acteurs de terrain car le projet politique des extrémistes est également prégnant chez les jeunes en quête de sens.

La présence de la famille dans la démarche est essentielle. Il est nécessaire de prendre en compte la famille au sens large (avec la fratrie ou même les grands parents) notamment pour contourner l'élément défaillant (père absent, conflits familiaux, etc.).

Bien que les individus concernés présentent des caractéristiques très différentes, ils font tous l'objet d'une fragilité souvent liée à un contexte familial vulnérable (carences éducatives et/ou affectives). Les familles monoparentales et les familles où le père est absent ou dépossédé de son autorité sont largement concernées. Il faut donc réaliser un diagnostic complet de la famille.

Les participants expliquent qu'il leur arrive très fréquemment de travailler uniquement avec les familles sans jamais voir le jeune concerné. Le travail avec la famille permet d'évoquer la vie du sujet, sa petite enfance, etc. C'est une partie déterminante du travail de désengagement de la personne. Le travail avec l'entourage est vraiment efficace mais il se réalise évidemment sur le long terme.

Les familles doivent également être aidées car elles sont les premières victimes de la violence du jeune, ne serait-ce que par la violence d'avoir un enfant qui lui échappe. Il faut aider les parents eux-mêmes et les conseiller sur la posture à adopter pour ne pas contribuer à une radicalisation plus intense du jeune, il faut les aider à se servir de leur lien affectif privilégié.

En conclusion, les points suivants ont été retenus :

- 1) L'hétérogénéité des publics concernés, des sources de détection (éducation nationale, police, justice, famille...) et des structures organisant la réponse (compétences, périmètre, approche...);
- 2) Le rôle de la famille et la force du lien « parents-enfants » pour responsabiliser sans culpabiliser ;
- 3) La temporalité (longue) et la pluralité des pratiques ;
- 4) Le nécessaire regroupement des compétences (professionnels de la santé, travailleurs sociaux, acteurs des missions locales ou des maisons des adolescents...);
- 5) L'absence de réponse unique et certaine ;
- 6) L'impérieuse nécessité d'analyser le discours de la personne, sa cohérence et le sérieux de son engagement politique pour éviter des raccourcis simplificateurs : la formation des équipes intervenant est nécessaire pour qu'elles soient prêtes à être confrontées à une construction idéologique très structurée, à changer leurs regards et à adapter leurs pratiques et postures professionnelles (modalités d'entrée en contact, ritualisation de pratiques, disponibilité...);
- 7) L'importance incidente que revêtent le diagnostic et les modalités concrètes de prise en charge ;
- 8) Le caractère neutre du lieu de contact et de l'intervention elle-même ;
- 9) L'importance de la détection des signaux faibles de radicalisation : elle ne peut être confondue avec une pratique religieuse fervente ou une crise aigüe d'adolescence ;
- 10) L'innovation que peut constituer le SAS relationnel, mis en place après diagnostic, selon les caractéristiques de la situation avec une composition et une coordination qui s'articule avec les actions menées sous l'impulsion du Préfet ;

Deux observations mettent en évidence deux facteurs de risques particuliers :

a) L'importance des addictions comme la consommation régulière de haschich et, à un degré moindre, l'alcool, force est de constater qu'après environ 4 ans d'addiction, les individus peuvent se radicaliser pour y échapper. Ils remplacent le produit « social » par l'idéologie, dans un glissement du culturel au politique.

b) De nombreuses filles engagées dans ce processus de radicalisation ont subi des abus sexuels, l'engagement dans la radicalité serait vécu comme une manière de protéger son corps. Les autres sont en position de rupture, de désaccord, de divorce ou d'absence du père.

11) L'innovation que peut constituer la présence de travailleurs sociaux sur les réseaux sociaux, sous réserve d'une formation préalable et d'une adaptation des modes de travail ;

12) Le recours, insuffisamment développé en France, au « Radicalisation Awareness Network » (RAN) qui finance, sur fonds européens, des actions orientées vers ces thématiques de prise en charge ;

13) Il faut accepter de bouger les représentations, les réflexes et développer de nouvelles compétences et de nouveaux outils plus adaptés ;

14) La question des appartenances familiales doit être abordée avec les familles concernées, notamment par l'approche Espaces / Lieux / Langues ;

15) Les équipes de suivi doivent impérativement associer des psychologues et des psychiatres, cependant, elles doivent être pluridisciplinaires pour être à la hauteur de cet enjeu. La nécessité de muscler les équipes de suivi est plébiscitée par les participants ;

16) Les liens entre les professionnels doivent être facilités et encouragés. Les pratiques doivent être homogénéisées et standardisées ;

17) Un inventaire des ressources disponibles doit être établi ;

18) La nécessité d'améliorer les formations et envisager des cycles de formation plus longs en veillant à ce que les acteurs formés soient mobilisés.

19) L'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité de « prendre le temps », dans toutes les actions à entreprendre.

La radicalisation est une utopie, une construction, une idéologie, un projet politique et religieux à laquelle les professionnels de terrain doivent être formés et qui doit questionner leurs méthodes de travail.

Il est parfois difficile de distinguer ce qui relève de la pratique culturelle classique de ce qui relève d'une pratique radicale. Toutefois, en cas de doute, il est toujours préférable que les personnels démunis signalent les situations perçues comme dangereuses. En cas d'erreur cela permettra justement d'avoir un échange et de former ce personnel. Cependant, il faut rester très vigilant car un jeune en simple conversion faisant l'objet d'une stigmatisation d'un adulte professionnel peut participer à un basculement dans la radicalité. Il y a une véritable nécessité d'affiner les postures professionnelles et de multiplier la formation.

RESTITUTION DE L'ATELIER 2

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Rapporteur : Monsieur Frédéric Turblin, Directeur Adjoint à la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF)

Le travail avec les familles, un acteur majeur dans la prévention ?

L'atelier dont je vais essayer de restituer la richesse est intitulé :

Le travail avec les familles

Cette nécessité absolue de travailler avec les familles, voire même de donner les moyens aux familles de travailler entre elles, nous est apparue clairement évidente, et à plusieurs niveaux.

Le soutien à la parentalité n'est pas une politique nouvelle : sous l'égide du Ministère de la Famille, des actions structurées se déploient et constituent la priorité de plusieurs institutions, dont la Cnaf.

Monsieur le Préfet N'Gahane ne manque jamais de souligner que les soubassements, le terreau de nos problèmes est diffus, complexe, multiforme, lié à la désespérance d'une partie de la jeunesse ou de la population. C'est pour cela qu'il semble important au groupe de maintenir et amplifier les actions « de droit commun » et à vocation universelle, de soutien à la parentalité.

Au préalable, il semble important de rappeler que les familles sont dans le monde et les politiques publiques se doivent de prendre en compte trois fondamentaux :

- **Accepter le monde dans sa complexité :**

L'ouverture culturelle, la révolution numérique, la société collaborative, les mobilités, la pluralité des formes de conjugalité,...

Mais la tension avec les États nations, les volontés de puissance et de pureté, la voie de la dissociation voire de la fragmentation ou de la dislocation, la fragilisation des parcours de vie... la « souffrance » des familles (thérapeute), le « doute » (Mme la Garde des Sceaux).

Accepter cela, c'est permettre aux familles de reconnaître l'hétérogénéité des situations, surmonter la peur du monde, la peur de l'autre et la peur de l'avenir.

- **Considérer le développement d'un pays dans sa globalité :**

Les politiques sociales, éducatives et familiales ne sont pas des coûts, mais des investissements, des investissements sociaux, permettant à la collectivité un développement harmonieux et durable, sous le contrôle du juge et des forces de l'ordre (l'État de droit : des textes et le contrôle de l'application de ces textes).

Il y a urgence à réconcilier les facteurs économiques, environnementaux, humains, culturels... à redonner aux administrés, aux justiciables, aux allocataires, une capacité d'agir.

Penser globalement la société et sa complexité c'est redonner confiance à chacun et reconnaître la dignité de tout citoyen à tenir une place dans le corps social.

- **Enfin, constater que la famille dans ses multiples avatars est malgré tout, une institution résiliente et souvent un refuge, plus que n'importe quelle institution :**

Malgré les défis auxquels est confrontée la cellule familiale, c'est le lieu où se construisent les rôles de chacun, en relation avec sa propre culture ;

le lieu où se surmontent la frustration et les conflits dans l'acceptation de l'altérité et l'intériorisation de la norme.

Il s'agit ici de réussir la famille relationnelle et le développement des apprentissages, d'articuler des temps de vie, faire couple parental au-delà du couple conjugal face au fait social majeur que constituent les séparations.

Le soutien à la parentalité, à la coparentalité, permet de conforter chacun dans son rôle, ses droits et ses devoirs parentaux, dans l'égalité des sexes, même si les fonctions sont de fait encore très différenciées. La société se doit d'aider à refonder des points de stabilité et de convergence, dans l'intérêt de l'enfant.

1. Renforcer le soutien à la parentalité s'adressant à toutes les familles avec des méthodes propres à l'intervention sociale (avec les professionnels de première ligne, les réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement à la parentalité et tous les dispositifs mobilisables)

Quelles que soit les familles, les sociologues et les psychologues (cf. Sylviane Giampino, psychothérapeute, lors d'un récent colloque à la CAF de la Réunion) distinguent 4 invariants :

- La famille est le berceau relationnel où doivent s'installer les bases de la sécurité relationnelle entre l'enfant et ses parents, ses proches, quelques soient les façons de « faire famille » ;
- La famille est l'instrument de filiation qui intègre l'enfant dans une généalogie, une histoire familiale et une culture, quel que soit le type de famille ;
- La famille est co-éducatrice de l'enfant car elle fait alliance avec le monde extérieur, de l'école, des loisirs, des sports ;
- La famille est le premier acteur de la socialisation des enfants de concert, non plus seulement avec l'école, mais avec de multiples intervenants : il faut toute une société pour aider un enfant à se construire.

Les politiques publiques se doivent donc tout à la fois :

- Plus que jamais renforcer les réseaux, garder la tête haute sur les valeurs : c'est le sens des chartes de laïcité, dans l'Education nationale, ou la branche Famille avec ses partenaires, impulsée par Daniel Lenoir ;
- Soutenir les familles dans chacun de ces invariants : conforter les capacités des parents, faciliter la transmission intergénérationnelle, générer des coopérations avec le monde éducatif, ouvrir des interactions avec une pluralité d'intervenants (Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), CAF, Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), tous réseaux) ;

- Promouvoir et faire respecter des droits, les droits (de l'enfant, de la femme, de l'homme), ceux des plus vulnérables notamment, incluant les droits à la santé, à la sécurité, à la scolarisation ;
- Pallier les déficiences observées dans chacun des champs allant jusqu'à se substituer en cas de défaillance, de maltraitance, d'emprise malveillante (sans chercher toutefois à briser définitivement les liens).

2. Structurer un accompagnement ciblé des familles confrontées à la menace de radicalisation

La réponse de l'État est alors structurée, professionnelle, spécifique : il a paru important au groupe de souligner que les dispositifs de prévention de la radicalisation doivent pouvoir être mobilisés, et activés à ce stade, avec les familles.

Ce qui pose la question de la qualité du repérage et de l'intervention, de l'orientation avec l'ensemble des partenaires concernés : centres sociaux, maisons des adolescents, maisons des familles (Apprentis d'Auteuil)...

La question de la pluridisciplinarité pour prendre en compte un phénomène complexe est évidente et ne fait pas débat, notre présence aujourd'hui en témoigne : les cellules de veille départementale doivent absolument, nous semble-t-il, permettre aux acteurs d'échanger tant sur le suivi des situations individuelles (en formation restreinte), le cas échéant, que dans le champ de la prévention. Les exemples de bonnes pratiques sont nombreux.

Mais ce n'est pas le cas partout ; il nous semble essentiel, pour des questions d'harmonisation de la réponse publique et de coordination des acteurs que ce soit effectivement le cas dans tous les départements et que des référents de parcours (au profil diversifié : TS, professionnel de santé mentale...) puissent ensuite faciliter la prise en charge des familles.

La présence de tous est nécessaire et, à l'évidence, des collectivités territoriales, notamment dans le champ de la protection de l'enfance ou de la protection spécialisée.

Cela pose la question essentielle du partage de l'information entre les acteurs : des protocoles partagés et sécurisés devraient pouvoir faciliter la mise en relation.

Le champ nouveau qui s'ouvre à nous est celui de l'émergence et de la structuration des relais ; l'action du secrétariat d'État en la matière est primordiale et déterminée, nous permettant d'avoir, professionnels de terrain, les bons réflexes :

- Le partage de l'information ;
- La sensibilisation des acteurs de première ligne (démultiplication des formations par les partenaires relais) ;
- La question des critères et de l'objectivation des situations inquiétantes (acculturation des acteurs) ;
- L'accompagnement des familles pour se prendre en charge, parler de situations si spécifiques et hétérogènes (une réponse normative n'étant pas possible) : les relais doivent aussi permettre cette intervention auprès des familles et leur donner les moyens de se regrouper et de se structurer.

3. Relancer la communication auprès des jeunes et déployer des programmes d'accompagnement numérique

Au-delà de la sensibilisation, de la formation initiale et continue et de la formation spécialisée sur la question de la prévention de la radicalisation et de la prise en charge, pour les professionnels, se posent les questions d'information et de communication auprès du public :

- Quels publics cibles ? Les familles certes, mais aussi les jeunes eux-mêmes ;
- Quels vecteurs ? Accrocher les jeunes par leur smartphone (exemple : la campagne respect des institutions, pompiers ou autres) ;
- Quels messages (avec la limite de l'anxiogène) ?

Le déploiement d'un programme national, relayé localement auprès des jeunes et différencié selon les âges, de bon usage des technologies nous paraît primordial : avoir du recul sur les menaces, les thèses complotistes, les manipulations, les dangers des réseaux sociaux (sans occulter bien sûr les potentialités).

Ce qui nous amène à la promotion, par l'ensemble des réseaux, les établissements d'accueil du jeune enfant, les établissements scolaires, les travailleurs sociaux, les bénévoles, les éducateurs,... des dispositifs existants : aller au plus près des lieux et dispositifs fréquentés par les familles et faire passer les bons messages pour éviter les pièges :

- **Notamment le numéro vert**, et ses règles déontologiques (question de l'anonymat par ex.) ;
- De la connaissance des cellules de veille et de suivi et/ou de droit commun, notamment dans le champ de la protection de l'enfance ou de l'aide aux familles.

Une écoute active, l'adhésion des intéressés, la mise en œuvre de l'accompagnement et de la prise en charge : rompre l'isolement, apporter des réponses... et surtout valoriser les compétences de ces familles, malgré les difficultés vécues.

La question de la confiance dans les dispositifs est soulevée, essentielle :

- **Celle des professionnels** (intérêt d'avoir des protocoles types pour clarifier les limites, les modalités de l'intervention de chacun, dans sa déontologie et son champ de compétence), et notamment des personnes ressources ;
- **Celle des familles** (avant qu'il ne soit trop tard, qu'elles soient rassurées sur la pertinence de l'écoute et de l'accompagnement proposés).

De fait, une communication générale, notamment sur les dispositifs et le numéro vert doit être renouvelé ainsi qu'une communication plus ciblée, mais aussi plus professionnelle, par les sachants, auprès des familles concernées (pour éviter les loupés).

La communication, comme le soutien à la parentalité, peut-être plus généraliste, autour des phénomènes d'embrigadement, d'emprise, d'endoctrinement, d'intimidations comme disent les Québécois (harcèlement scolaire, sexuel, violences...).

4. Conclusion

La politique publique de soutien à la parentalité repose sur ces fondamentaux et s'appuie sur des invariants familiaux, et doit s'adapter au contexte. Quand la misère affective, économique ou sociale gangrène le bien être de vie et les ressources cognitives, affectives et culturelles, le défi de la société demeure de redonner une place à chacun, une dignité dans la place et dans l'éducation des enfants, une estime de soi et l'espoir que l'avenir de son enfant sera meilleur que le sien...

Le travail réalisé par nos ministères, nos institutions, nos structures autour des valeurs fondamentales du vivre ensemble sont plus que jamais déterminantes : charte de la laïcité à l'école, charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires, déclarations d'engagement républicain en politique de la ville...

Notre bien commun est ce qui nous rassemble tous aujourd'hui et qui porte l'action de nos réseaux et de ces millions de bénévoles et de citoyens pour préserver nos richesses collectives.

La question de l'intervention dans le champ de la protection de l'enfance est maîtrisée et doit être rappelée ; celle de la prise en charge des jeunes majeurs suppose d'avoir des relais d'une autre nature et des réseaux adaptés tels que la prévention spécialisée.

44

Une série de propositions opérationnelles doivent suivre :

- La sensibilisation des acteurs locaux ;
- La mutualisation des compétences ;
- Le partage de l'information ;
- Le recensement des bonnes pratiques ;
- La massification de l'intervention (usage des technologies par exemple), tout en ciblant précisément le phénomène de la radicalisation.

Par conséquent, le travail avec les familles, c'est :

- Primordial ;
- Un processus long, intensif et coûteux.

Les familles sont :

- Notre raison d'être en tant que services publics ;
- Les premiers acteurs de la stratégie d'alliance, un contre-pouvoir, ce sont elles qui ont le plus de réussite dans le processus de déradicalisation.

Nous souhaitons terminer sur ce message d'espoir !

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 2

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

45

Dans quelles familles ont grandi les victimes ?

Monsieur Frédéric Turblin, directeur adjoint des politiques familiale et sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), préside l'atelier 2 consacré à la thématique du « Travail avec les familles ». D'emblée, il introduit la réflexion en soulignant la nécessité de définir la notion de famille, comprise au sens large du terme et de l'appréhender concrètement sous l'angle de l'approche globale, de l'accompagnement et du soutien.

Les questions de formation, essentiellement des acteurs de terrain et de sensibilisation des publics sont également évoquées et feront l'objet d'échanges spécifiques.

De quelles familles s'agit-il ? Structure familiale traditionnelle, famille recomposée, famille monoparentale... ? Désormais la famille est multiforme. S'agit-il de considérer la structure familiale de droit commun ou de ne retenir que les familles des victimes ? Quelle que soit la réponse à ces interrogations, il convient de conjuguer prévention et accompagnement.

1. Des situations complexes et très diversifiées

Dans le cadre du processus de radicalisation, beaucoup de femmes se plaignent par exemple d'un changement de comportement de leur compagnon au nom de la religion pouvant se traduire par des violences sexuelles notamment, ou les conduisant à imposer une deuxième compagne. Cette situation relève du phénomène d'emprise sur la femme victime et nécessite une intervention directe des acteurs de terrain. Ces derniers sont complémentaires et doivent travailler en réseau et sur des processus préventifs. Cette prise en charge d'amont en aval doit reposer sur une meilleure maîtrise des indicateurs de radicalisation et doit s'appuyer sur une formation adaptée, destinée à repérer les moindres signes de risque.

En outre, beaucoup d'enfants radicalisés sont issus de familles monoparentales. Ce constat ne doit pas engendrer de confusions. Il doit au contraire susciter un travail de déstigmatisation des femmes concernées, dont le rôle mérite d'être conforté car elles sont à la hauteur de la tâche assignée.

Par ailleurs, on ne peut occulter les cas d'enfants victimes de leurs parents ou inversement de parents victimes de leurs enfants.

Selon les situations et configurations familiales, les approches et l'accompagnement sont différents. Face à l'angoisse et au sentiment de culpabilisation des parents, il est essentiel de leur expliquer qu'ils ne sont pas responsables. Il faut rassurer la famille dans son acception élargie, c'est-à-dire incluant les parents, les grands-parents, les proches, les éducateurs de foyer, les personnes ressources. Cette « famille » est incontournable pour amorcer un désendoctrinement.

Concernant les jeunes radicalisés, force est de constater d'une part leur hétérogénéité, d'autre part leur analogie. Il existe certaines similitudes avec la crise d'adolescence liée au relationnel familial, pouvant provoquer un processus de désaffiliation (en particulier pour les filles) et enclencher des mécanismes d'adhésion rapide à ces croyances. Le premier point d'accroche peut trouver sa raison d'être dans la volonté de s'extraire du carcan des règles pour se forger sa propre personnalité. Ce mécanisme, conscient ou non, compromet les liens entre parents et enfant et la séparation peut prendre une tournure tragique et aboutir à cette cristallisation aux croyances de groupes sectaires.

La paranoïa conduit le jeune à considérer que tout ce qui est à l'extérieur est menaçant et néfaste. Il est possible de le réaffilier en le réorientant « par une marche arrière » dans la famille, mais la rechute reste toujours envisageable et exige beaucoup de vigilance.

Les « sorties » sont rarement linéaires. C'est pourquoi, il est primordial de mettre en œuvre un suivi individualisé très spécifique s'inscrivant dans la durée. « La sortie de la radicalisation » est plausible sur le long terme.

Il ne faut pas oublier que la notion d'affiliation peut recouvrir une grande diversité de réalités. Certaines situations relèvent dès l'origine d'un problème identitaire.

Une approche plus psychothérapeutique avec la famille repose sur la souffrance qui résulte de différents facteurs : méconnaissance de l'autre et altérité, questions identitaires, idéologiques, rapport à la République et notion de laïcité, banalisation des valeurs, décontextualisation et déstructuration familiale. Ces multiples interrogations ne reçoivent pas une réponse suffisante.

S'y ajoute l'ambivalence des familles soumises à un conflit de loyauté : je dis ou pas ? Je dénonce ou non ?

Une réponse commune englobant tous les cas de figures est difficile à construire. Elle suppose un travail interinstitutionnel et une démarche psychologique très pédagogique.

On ne peut donc pas regrouper les situations. Il faut tenir compte de leur grande diversité (précarité, vulnérabilité, fragilité psychologique...) et adapter les actions et/ou traitement à mener jusqu'à une prise en charge globale. Les solutions sont soit de nature psychologique, parfois idéologique, soit réclament une réponse à la démission familiale (nombre de jeunes victimes ont été confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance).

2. « Prévention primaire » : un réseau d'appui et de soutien à la parentalité

a) Quels peuvent être les dispositifs et les moyens à mettre en œuvre ?

Le processus d'embrigadement génère chez les parents un phénomène de colère et non de victimisation.

C'est la raison pour laquelle, il est essentiel de créer des groupes de parole avec eux, de les y associer en tant qu'acteurs. Leur implication passe par une explication sur le processus de l'embrigadement afin qu'ils prennent conscience de leur état de victime. A travers un échange de bonnes pratiques, ils appréhendent autrement leur vécu et transforment leur expérience pour tenter de sauver les autres parents. Ainsi agissent-ils efficacement comme relais auprès d'autres familles et réalisent une action de prévention. Ces situations facilitent la création de liens.

L'existence de réseaux de parents est fondamentale. Des groupes familiaux apportent leur énergie, leur connaissance de soi et des autres, favorisent les repérages et renforcent l'entraide. Souvent, les familles sont victimes de manipulations mentales. Il faut être à leur écoute, les déculpabiliser, être en capacité de mesurer si l'enfant se radicalise vraiment ou s'il s'agit d'une simple conversion sans perspective violente.

Il en découle un réel travail d'analyse avec chaque famille concernée, confrontée à la difficulté de convaincre l'enfant à prendre contact avec l'institution. Le jeune qui se décide à venir peut avoir reçu des consignes d'obéissance de la part de ceux qui l'endoctrinent.

Dans le cadre des groupes de soutien à la parentalité animés par les parents eux-mêmes, avec l'aide d'associations œuvrant dans l'éducation, l'art, les loisirs, l'accompagnement est d'autant mieux adapté que l'histoire familiale (sans oublier les aspects géopolitiques) est prise en compte. Ces expériences, menées par exemple dans le XVIII^{ème} arrondissement de Paris rencontrent un réel succès.

Quelle que soit la thématique, quelle que soit la famille, quelle que soit sa situation, le soutien à la parentalité, qui contribue en amont à la prise en charge, peut aller au-delà d'un simple atelier de groupe de parole. Une multitude d'autres espaces du « vivre ensemble », tels que des sorties culturelles, des actions collectives, permettent de reconstruire des liens.

Il est important d'éviter de stigmatiser ces parents en les contenant dans un seul espace. L'intégration au sein du groupe avec d'autres parents référents se fait naturellement et remédie efficacement à l'isolement.

Par ailleurs, face à la déstructuration des personnes, il est nécessaire de recourir en amont à des professionnels ayant connaissance du phénomène et de s'appuyer sur le travail en réseau avec un encadrement de spécialistes maîtrisant notamment les mécanismes d'emprise.

b) Formation à démultiplier

Une meilleure connaissance des réseaux associatifs ou autres structures et une formation pluridisciplinaire des intervenants auprès des familles sont primordiales. A travers toutes les strates de compétences qui s'empilent, l'information circule difficilement. Or, les acteurs de terrain ont des compétences complémentaires à mettre collectivement au service des personnes démunies.

La prévention ne peut se concevoir sans actions de formation dont la démultiplication via des formateurs relais renforce le dispositif. De la sensibilisation à la professionnalisation en passant par la formation initiale, continue et spécialisée, il est important de rappeler les fondamentaux (laïcité, loi de 1905), de présenter les dispositifs de droit commun à mobiliser car ils sont souvent mal connus, d'établir une liste de signaux à détecter et repérable par les familles.

A cet égard, la déscolarisation est un élément majeur, la cyberaddiction doit alerter, les questions d'autorité, de phobies scolaires, de déstabilisation familiale constituent aussi des portes d'entrée.

Les travailleurs sociaux sont des acteurs de première ligne mais face à l'emprise mentale, ils peuvent être démunis. Ils sont à la fois inquiets et avides d'être sensibilisés, voire formés, pour apporter des réponses appropriées. Comment travaille-t-on l'emprise mentale ? Quelles mesures adopter ? Quels signaux détecter ?

Leur formation aux côtés d'autres acteurs se révèle indispensable.

Ainsi, dans le Gard, l'**antenne départementale de l'ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu)** mobilise les travailleurs sociaux, les éducateurs, les enseignants formés à cette problématique. Ils constituent ainsi un réseau de sachants incontournables. Une méthodologie reste à établir pour déterminer qui prend en charge, comment, avec quels outils et comment contextualiser les initiatives via les cellules de veille et de suivi.

Il s'avère important de créer des référents dans chaque structure pour relayer la formation en direction des acteurs de proximité. On pourrait ainsi constituer une cartographie des référents en y intégrant un référentiel d'associations spécialistes. Il est signalé que ce système de « référents » obligatoires, s'applique avec succès en Angleterre au sein des institutions de l'Éducation nationale, de la Justice et de la Santé.

La prévention passe aussi par la notion de désignation auprès du jeune d'un référent de parcours à l'exemple de ce qui se pratique dans la prévention de la délinquance. Celui-ci est la personne ressources assurant l'interface entre les familles et les partenaires.

3. Quelle communication ? Pour quel public ?

a) les vecteurs de communication

Il faut différencier la communication en direction des parents de celle à destination des jeunes.

La campagne nationale lancée récemment au travers de spots télévisés s'adressant aux familles a pour effet d'amplifier le phénomène et de susciter l'inquiétude. Les jeunes n'étant pas la cible, ils ne comprennent pas le message.

Il est à noter également que le phénomène d'emprise est plus étendu que celui de la radicalisation. Comment établir la distanciation entre les deux ? On peut se référer à une campagne nationale menée au Québec sur le sujet de l'intimidation.

La communication généraliste sur les phénomènes d'emprise est peu concevable. Elle doit être ciblée et transmettre des messages particuliers.

De multiples questions se posent : À quels parents s'adresse-t-on ? Familles chrétiennes ? Musulmanes ? Faut-il tenir compte de la dimension identitaire des familles ? Sur quelle tonalité ?

Par rapport aux familles, il faut les alerter et les rassurer en soulignant par exemple : vous avez des compétences qu'il faut stimuler, vos compétences sont attaquées, nous sommes là pour les restaurer.

Nous devons faire prendre conscience aux parents qu'ils ne sont pas seuls face à leur détresse. En effet, un travail de sensibilisation à destination de ce public s'impose pour nommer le problème. L'exercice est d'autant plus compliqué que s'y ajoute un déficit de pédagogie de chaque acteur à transmettre les valeurs républicaines. D'où la nécessité d'élaborer un contre discours (le ruban rouge) à destination des jeunes.

Si la communication vise le grand public, si elle est généraliste, il est indispensable de définir les thématiques et de les décliner sur de multiples vecteurs.

Préalablement, il faut savoir clairement pourquoi l'on adopte ce type de communication ? Quel est l'esprit de l'action publique en la matière ? Ne faut-il pas nouer une stratégie d'alliance avec les familles ?

Les messages de base à faire passer doivent intégrer des qualités d'empathie en soulignant ce phénomène de manipulation des jeunes, en rassurant les parents quant à l'estime de leurs enfants, en expliquant que la République n'est pas contre la religion.

En résumé, l'action ne doit pas s'apparenter à de la coercition. Elle doit être bien traitante, bienveillante, bienveillante et menée dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Il est souligné à cet effet que « la République n'est pas suffisamment riche de ses enfants, qu'elle puisse se permettre d'un perdre un seul ».

Il ne faut pas non plus exclure des vecteurs assurant le lien avec les communautés culturelles :

- L'expérience des scouts musulmans qui pratiquent la rencontre avec toutes les religions via des activités de loisirs mérite d'être évoquée ;
- Le rôle des aumôniers en milieu pénitentiaire n'est pas à négliger ;

- Des groupes spécialistes du fait religieux pourraient être créés car l'ignorance de la religion est un vecteur de radicalisation. On peut citer deux associations agissantes sur ce vecteur d'activité : l'association « Enquête » qui proposent des outils ludiques de découverte de la laïcité et des faits religieux, pour les enfants de primaire et l'association « coexister » qui va à la rencontre des jeunes.

Une communication par les pairs eux-mêmes peut être également efficace. Le dispositif de la maison des adolescents est intéressant à cet égard. Il faut souligner le rôle essentiel des associations relais choisies par le préfet.

D'autres solutions de proximité existent pour sensibiliser et diffuser les bons messages. Des personnes ressources vont au devant des familles dans les quartiers. On peut citer l'initiative des « cafés de prévention de la radicalisation », point de rencontre et d'échanges d'informations entre professionnels et habitants (juristes, éducateurs spécialisés, bénévoles, maisons de quartier).

b) Le numéro vert

Il serait nécessaire de relancer le numéro vert et de poursuivre la diffusion des plaquettes d'information pour sensibiliser les têtes de réseau.

Communiquer autour du numéro vert signifie également en expliquer le mode de fonctionnement et en expliciter l'utilisation des données recueillies. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'une plateforme de signalement mais d'un service téléphonique d'aide aux familles. Son objectif consiste à faire des familles des acteurs à part entière.

Ce numéro est essentiel. Il constitue un outil de comptabilité du phénomène. Ainsi, au 12 novembre 2015, 7 100 personnes radicalisées ou en voie de l'être ont été ainsi identifiées.

La famille et les proches constituent le principal vecteur d'identification individuelle. Par ailleurs, les appels sont fondés sur le principe de l'anonymat et une psychologue œuvre aux côtés de policiers à la retraite qui possèdent l'expérience et le recul nécessaire pour écouter les appelants et dialoguer avec eux.

Pour autant, ce dispositif (numéro vert) est-il actuellement suffisant ?

L'impact de cette plateforme doit être renforcé par un réseau de relais destiné à diffuser et à améliorer l'information. Disposer d'acteurs-relais permet de faire mieux connaître la plateforme.

Il suffit de s'inspirer du fonctionnement du 119 Allô enfance en danger qui repose sur une équipe de professionnels des services dédiés des conseils départementaux notamment. Leur rôle est décisif pour éviter les confusions, discerner et analyser les situations.

Ne faudrait-il pas également associer les collectivités locales dans l'accompagnement des familles et la protection de l'enfance ? Il faut aussi procéder à la désignation d'un référent auprès des familles.

De façon systématique, il convient de veiller à associer aux dispositifs territoriaux les instances venant en appui des familles. En l'occurrence, il est important d'adjoindre aux cellules de suivi les représentants des collectivités locales intervenant en matière de protection de l'enfance, les associations et les réseaux de soutien à la parentalité. Éventuellement, on peut l'envisager au niveau infra-départemental (arrondissement ou communes). En revanche, le principe de centralisation de l'infraction demeure au niveau des services de l'État (national et départemental).

Le choix des acteurs de terrain revient aux préfets. De nombreux exemples en témoignent : la Maison des adolescents dans le Gard, le **centre Jean Bergeret** (association de prévention des conduites addictives) dans le Rhône, la cellule de soutien à la parentalité avec le **CIDFF, l'UDAF** dans les Ardennes notamment. Les propositions sont plus compliquées dans les petits départements. Dans ce cas, c'est souvent l'intervention du **CPDSI** qui initie l'action et transmet le dossier.

Parmi les autres acteurs de prévention, le rôle des délégués du préfet peut être décisif pour mobiliser les cellules de suivi. Celui des médiateurs qui exercent une veille dans les quartiers constitue une plus-value auprès des familles elles-mêmes craignant de signaler de peur des représailles.

Il ressort de ces pratiques et suggestions qu'il est fondamental de :

- S'appuyer sur l'expertise des « sachants » afin d'analyser les situations dans un cadre professionnalisé ;
- Promouvoir les compétences et le savoir-faire des réseaux associatifs et des familles pour identifier et accompagner les jeunes ;
- Homogénéiser les pratiques locales.

En conséquence, il est indispensable de garantir l'échange d'informations par des protocoles à l'image de la charte déontologique type relative à la prévention de la délinquance. Il suffirait de l'adapter. Cette formalisation du partage de l'information répondrait à la demande des Conseils départementaux.

Il est nécessaire de sécuriser l'échange pratiqué au sein des cellules de suivi notamment pour permettre l'accompagnement sur le long terme des jeunes et des familles. Les centres d'éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires seraient associés à ce protocole national.

La problématique des jeunes majeurs « sans père ni repère » ou coupés de leur famille fait l'objet de préoccupations spécifiques. Comment les repérer ? Comment les approcher ? Quels partenaires mobiliser ? Les jeunes de confiance dans les quartiers ne sont-ils pas les acteurs idoines pour établir les contacts ?

Les interactions entre les acteurs dans les cellules de suivi favorisent les repérages. Les jeunes majeurs peuvent être ciblés dans des lieux sportifs, dans divers espaces publics investis par les associations.

Pour clôturer les débats chacun est invité à définir « le travail avec les familles » par des mots clés :

- Préalable primordial ;
- Contre-pouvoir ;
- Mutualisation de compétences ;
- Stratégie d'alliance ;
- Processus long et intensif qui s'inscrit dans la durée ;
- Évaluation du coût de la formation ;
- Les familles ont le plus de réussite dans les désembrigagements ;
- La famille assume un rôle d'expert à valoriser.

RESTITUTION DE L'ATELIER 3

LA RESOCIALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

52

Rapporteurs :

Madame Dominique Cantrelle, proviseur de vie scolaire à Rouen

Monsieur Abdelkader Railane, directeur de la mission locale d'Yssingaux (43)

Quels acteurs utiliser pour accompagner et resocialiser les jeunes ?

Intervention de Madame Dominique Cantrelle

Mesdames, Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs les préfets,
Mesdames, Messieurs,

La richesse des échanges au sein de l'atelier Resocialisation et Accompagnement est probablement liée à la diversité des acteurs représentés et nous les en remercions.

Nous avons, avec beaucoup de prudence, dessiné les moments clés, les étapes de la resocialisation.

Nous avons considéré qu'elle s'amorçait lorsque le temps clinique de l'insécurité identitaire était a priori levé. La resocialisation intègre dès que possible le soutien de la famille et un travail de remédiation familiale.

La problématique doit toujours être pensée de manière individualisée, sans se perdre dans le foisonnement des dispositifs, mais avec une visée stratégique.

Deux voies sont à explorer en fonction des publics :

- Le retour à la scolarité ou à la formation en utilisant les outils déployés au sein de l'Education nationale ;
- Pour d'autres, l'enjeu est l'insertion sociale et professionnelle.

Pour les publics en âge d'être rescolarisés, traités dans le cadre des cellules départementales de suivi, le processus de resocialisation doit comprendre plusieurs démarches croisées et cohérentes :

En premier lieu, une bienveillance envers le jeune, consigne explicite de la Loi de Refondation de l'École et le tissage d'une relation de confiance avec la famille, de la part des intervenants (chef d'établissement, CPE, équipes médico-sociales, Proviseur de vie scolaire et les partenaires identifiés par la cellule départementale de suivi).

Au sein du groupe, on souligne la nécessité d'interventions d'acteurs tiers, légitimés dans un système piloté et coordonné au niveau préfectoral, qui parviennent à agir en proximité. Un travail de déconstruction-reconstruction doit alors s'opérer par des personnels formés à cette étape.

On constate l'efficacité symbolique des messages positifs sur l'inquiétude qu'a suscitée la prise de risque du jeune qui a voulu rejoindre une zone de combat, inquiétude de la République pour ses enfants, qui initie un parcours en mesure de réattribuer de la valeur et **aider à la restauration d'un sentiment d'appartenance.**

On a beaucoup évoqué la notion d'un parcours structuré pour redonner à l'adolescent, sa place au sein de la société, encadré par des personnels compétents et pas auto proclamés !

Les propositions d'orientations et d'affectation faites et accompagnées par les acteurs de la resocialisation, suivent les pistes, mêmes floues, esquissées par le jeune.

Des dispositifs déjà opérationnels en direction des décrocheurs peuvent répondre à la demande. Plusieurs membres de l'atelier relèvent l'efficacité du traitement prioritaire, et du cousu main technique qui est mis en œuvre pour réaffilier le jeune à son environnement.

En clair, on décline des interventions indirectes, très fines, pour provoquer des réponses positives en termes d'accès à la formation, par exemple.

Un référent identifié du jeune tout au long du processus de resocialisation semble être un atout, on parle de mentorat dans certains départements.

A l'intérieur de cette stratégie, des points de vigilances sont observés :

- On a décrit des protocoles d'alerte en cas d'absence scolaire qui mobilisent établissement, parents, rectorat, services de l'État compétents, afin d'éviter les nouveaux départs ;
- La formation continue des intervenants dans la resocialisation est nécessaire pour repérer les signaux d'une éventuelle rechute au regard de l'évolution de l'imagerie et des propos des recruteurs djihadistes.

Le tissu associatif, l'éducation populaire, en renfort de l'école, apparaissent comme des points d'ancrage pour incarner les valeurs de citoyenneté. **La logique partenariale est indispensable pour instaurer une veille.**

Pour que le jeune s'approprie ce qui lui est proposé, il est suggéré de s'appuyer sur ce qui a motivé son envie d'agir sur le monde, (l'action humanitaire, par exemple, appât fréquent des recruteurs), et de transformer cette appétence en action positive, au sein d'associations caritatives, par exemple.

Les écoles de la deuxième chance, **les EPIDE** ont été cités également.

On relève le nécessaire accompagnement psychologique dans la durée, pour lequel l'adhésion du jeune n'est pas acquise d'emblée.

On cite les chantiers de rupture ou séjour de lien par des associations mandatées visant à faire émerger des expériences de solidarité et de développement de l'empathie. L'accompagnement suppose pour les adolescents, un accompagnement des parents.

On doit également les épauler et les informer. On cite deux départements qui ont choisi de travailler sur le cyberendoctrinement en adossant ce travail auprès des scolaires à une information de leurs parents sur la thématique, par une association au sein **des centres sociaux ou des Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS).**

Le principe de parrains bénévoles mobilisés pour aider le jeune à retrouver des liens avec le monde de l'entreprise, a été mentionné.

On a relevé également, tout l'intérêt des actions éducatives sur la distanciation critique, présentes dans les programmes scolaires, qui constituent des remparts aux théories complotistes. Le groupe en vient enfin à évoquer la question de l'évaluation des dispositifs ou expériences de resocialisation en cours sur le territoire.

On souligne l'importance de se donner une méthode d'accompagnement en amont. Il est suggéré de travailler sur une méthodologie pour construire un outil commun d'évaluation et peut être, recenser les signaux d'une sortie du processus de radicalisation et d'une réaffiliation sociale.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à **Monsieur Abdelkader Railane**, rapporteur sur la resocialisation et l'accompagnement des publics non scolaires.

Le contexte particulier des jeunes en voie de dé-radicalisation doit favoriser l'émergence de pratiques d'accompagnement spécialisé. C'est la recherche de l'autonomie, économique et sociale, qui est préconisée afin d'acquérir ce que certains appellent une qualification sociale. Aussi, l'accompagnement proposé dans ce cas de figure précis doit intégrer la sphère formative comme axe principal. Les difficultés pour définir concrètement ce que revêtent les pratiques et la fonction d'accompagnement sont notables. Il s'agit non pas d'orienter le jeune dans son parcours de formation ou emploi mais plutôt de le soutenir, le rendre acteur. La question de la construction de l'identité professionnelle est primordiale pour les jeunes ayant traversé un processus de radicalisation. La question de l'absence d'identité a été pour certains d'entre eux le moteur de leur processus de radicalisation.

L'accompagnement ou le processus de resocialisation doit commencer par un diagnostic individualisé. En effet, chaque jeune a un parcours l'ayant mené vers la radicalisation différent (mobile de la radicalisation). L'acteur ayant en charge cet accompagnement doit impérativement prendre en compte le vécu post-radicalisation pour définir un plan d'action individualisé.

Il est par ailleurs préconisé de travailler sur une méthodologie d'accompagnement, d'en créer des critères d'évaluation afin de pouvoir en mesurer l'impact.

Les partenaires ont également souligné la possibilité de pouvoir faire appel à un tiers afin de parfaire l'accompagnement global, lorsque les dispositifs de droit commun ne permettent pas d'apporter une réponse significative. En revanche, il est important de pouvoir mobiliser les dispositifs de droit commun notamment la garantie jeune qui permet de proposer à ces jeunes un accompagnement collectif et individuel optimisé par une aide financière.

L'école de la deuxième chance apporte également un accompagnement en mesure de prendre en compte les difficultés spécifiques aux problèmes de radicalisation.

Les dispositifs de droit commun existants sont, pour l'ensemble des participants, nombreux et suffisants ; néanmoins la complémentarité des autres dispositifs est une plus-value nécessaire pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle du jeune « dé-radicalisé ».

L'accompagnement des jeunes en voie de dé-radicalisation doit permettre de résoudre rapidement les problèmes et permettre aux jeunes d'entrer dans une démarche active. Comme le disait un intervenant, le départ pour la Syrie peut se faire rapidement alors que décrocher un emploi prend du temps. La question du traitement rapide dans le cadre d'un accompagnement global est par conséquent nécessaire. Cependant, la réponse doit se faire dans le cadre d'un accompagnement renforcé et durable dans le temps.

Concernant les cellules de suivi, se pose la question de la circulation de l'information sur le parcours du jeune. L'information n'est pas toujours partagée. Quel périmètre d'intervention ?

Le référent de parcours qui doit travailler dans la durée n'est pas toujours bien identifié. La cellule de suivi doit proposer systématiquement un référent de parcours qui aura en charge de définir les étapes d'accompagnement, d'identifier les partenaires à mobiliser. Il faut par ailleurs donner les moyens aux référents de pouvoir garantir les parcours. Il est en outre nécessaire d'éviter le changement de référent pour conserver la relation de confiance établie entre celui-ci et le jeune désembrigadé.

Il est également nécessaire de créer un réseau autour du jeune accompagné, afin de lui permettre de bénéficier de la compétence d'autres partenaires. Travailler en réseau ne veut pas dire multiplicité d'intervenants.

La question de la légitimité des acteurs vis-à-vis du jeune à accompagner se pose pour un certain nombre de partenaires. Il est peut-être important d'envisager une lettre de mission officielle pour les acteurs mobilisés.

Enfin pour terminer, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'apporter une réponse formation à l'ensemble des acteurs sociaux de notre pays. Beaucoup de conseillers, d'éducateurs, de médiateurs et d'animateurs se sentent démunis face à cette nouvelle problématique. La montée en compétences sur ce sujet est primordiale, permettre par le biais de la formation aux acteurs de 1ère ligne, d'appréhender les comportements, et les attitudes de ce nouveau public est capital.

Autres points abordés :

- Promouvoir la resocialisation par l'engagement social avec une démarche de volontariat ;
- Travailler sur des petits volumes, être en capacité de donner des réponses, claires et individualisées ;
- Réconcilier le jeune avec la République, ne pas leurrer ces jeunes qui ont une confiance limitée avec les institutions ;
- Faire face à une situation extraordinaire avec des moyens ordinaires.

Mots clé : confiance, légitimité, compétence, coordination, équipe pluridisciplinaire, valorisation.

Autres solutions proposées :

- Amener des jeunes à travailler avec d'autres jeunes, notamment en valorisant leurs expériences, en engageant un travail sur l'interculturalité ;
- Mettre en place des chantiers de rupture ; exemple : restaurer un local dans la commune ;
- Action sur la parentalité, avec ateliers sur le cyber endoctrinement ;
- Proposer des parrainages spécifiques pour ces jeunes ;
- Formation pour les acteurs de 1ère ligne sur les questions de citoyenneté et laïcité ;
- Désigner un mentor ou référent garant du parcours du jeune ;
- Impliquer les collectivités locales notamment pour les stages ;
- Recherche d'actions, pour mobiliser des jeunes autour de programmes.

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 3

LA RESOCIALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Quel accompagnement social est mis en place par les groupes de travail?

Table ronde animée par Madame Dominique Cantrelle, proviseur de vie scolaire, Académie de Rouen, et Monsieur Abdelkader Railane, directeur de la Mission Locale d'Yssingaux.

L'objectif du groupe de travail est d'une part d'identifier quel accompagnement social peut être mis en place à destination des jeunes sortis du processus de radicalisation et de trouver les conditions de réinscription et de réappartenance du jeune à la société française et de valorisation du rôle qu'il peut jouer à l'intérieur de celle-ci.

I - Moment de la mise en place d'un processus d'accompagnement et de resocialisation

Déterminer le moment de la mise en place d'un accompagnement est difficile, il dépend du diagnostic de la situation de radicalisation.

Il est rappelé en effet, la dangerosité d'inscrire des personnes en voie de radicalisation dans un processus de resocialisation sans les étapes préalables du diagnostic et de déconstruction du processus de radicalisation notamment la déconstruction des visées binaires et de leur représentation.

Le moment de l'accompagnement est évalué en fonction des situations individuelles des personnes radicalisées, il n'y a pas de réponse unique et repose sur un travail d'accroche avec les jeunes.

L'accompagnement repose sur la confiance, il peut passer directement par un travail avec les familles notamment autour de la restauration du lien avec le jeune mais également s'effectuer de manière indirecte en lien avec les missions locales et pôle emploi pour une prise en charge du jeune sans que ce dernier soit au courant qu'il ait été signalé et sans que le conseiller mission locale soit au courant également de la situation (information est faite aux directions).

Il est évoqué également que l'accompagnement peut se réaliser au moment de l'évaluation sociale de la situation notamment pour les mineurs au travers des cellules de recueil des informations préoccupantes, au titre de la protection de l'enfance.

II - Acteurs intervenant dans l'accompagnement social et la resocialisation

Cette resocialisation suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux ainsi qu'une coordination entre ces professionnels pour proposer une réponse efficace.

L'accompagnement social nécessite de faire appel à un tiers qui peut être une association membre ou partenaire de la cellule de suivi qui peut prendre le relais dans la prise en charge. Cette notion de tiers doit toutefois être précisée, et le lien de confiance avec les acteurs doit être restauré pour construire un parcours de resocialisation.

Cela suppose que l'ensemble des travailleurs sociaux soient formés au phénomène de la radicalisation notamment sur la question du signalement mais également les acteurs de première ligne.

Il apparaît important de mobiliser les personnes responsables de cultes religieux et notamment musulman dans l'accompagnement et la resocialisation notamment pour construire des éléments de contre-discours car la seule réponse sociale ne serait pas complète.

Il serait utile de nouer des partenariats avec les écoles de la 2ème chance.

Pôle emploi apparaît également comme un acteur incontournable à travers la mise en place d'accompagnements renforcés. Il est possible de s'appuyer notamment sur des dispositifs qui fonctionnent comme par exemple le club de jeunes chercheurs d'emploi.

L'Éducation nationale est également mobilisée notamment dans l'accompagnement des parents dans le cadre d'un dispositif de veille d'absentéisme et également à travers la mise en place de dispositifs qui permettent de réattribuer de la valeur à des jeunes.

Il faut également mobiliser la société civile, les entreprises d'insertion, les associations de l'éducation populaire qui constitue une ressource importante pour la mise en place de discours alternatifs autour de la reprise des appétences culturelles, sociales, éducatives.

Il est indispensable de constituer un réseau de référents et que la structure qui intervient auprès du jeune ait une certaine légitimité. Une interconnaissance et une culture partagée entre les professionnels sont également nécessaires ainsi que de travailler la posture du professionnel par rapport aux situations.

Pour les mineurs, il faut s'appuyer sur les acteurs qui interviennent habituellement sur ce public (protection de l'enfance, PJJ, Education nationale, Maisons de l'Enfant à Caractère Social (MECS)) mais également d'associer les établissements d'hébergement pour mineurs pour leur resocialisation dans la mesure où certains jeunes sont déjà placés pour des situations de radicalisation.

Pour les majeurs, le dispositif de prévention n'étant pas un dispositif de contrainte, il est donc important de développer une stratégie en passant par un référent ou une structure associative de la société civile qui dispose d'une lettre de mission du préfet de département.

III - Types d'accompagnement social et formes d'actions de remobilisation à mettre en place

L'accompagnement suppose de travailler selon une méthodologie en plusieurs étapes : un diagnostic, un travail clinique, un travail de remédiation familiale, un travail de resocialisation par paliers qui pourra prendre la forme de séances collectives (resocialisation par les pairs dans des ateliers) ou individuelles (resocialisation concrète par des formes d'engagement social comme par exemple une démarche de volontariat avec l'association Unicité).

Plusieurs outils d'accompagnement peuvent être mobilisés pour l'accompagnement social ou la remobilisation du jeune inscrit dans un processus de radicalisation :

- **Sur le plan éducatif ou citoyen :**

- Le Service civique ;
- Les stages de citoyenneté ;
- Les actions de sensibilisation au cyberendoctrinement avec l'association Olympio ;
- Le séjour de rupture/de lien qui va permettre une resocialisation par une dynamique de groupe, un apport par une interculturalité, et un travail de transmission de valeurs citoyennes et culturelles, ou humanitaires ;
- Le chantier de rupture qui par le biais d'un travail manuel de réfection de cages d'escaliers, de réaménagement d'espaces verts, va permettre d'échanger avec le jeune et de construire avec lui son projet personnel. Ce type d'action nécessite une mixité de public et est encadré par un éducateur ;

- Les actions permettant de développer l'esprit critique dans l'utilisation d'Internet ;
- Les actions autour des valeurs fondamentales de la République.

- **Sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle :**

- Le dispositif « parrains jeunes » qui permet à des jeunes d'être accompagnés par d'autres jeunes ;
- Les parcours proposés dans le cadre des écoles de la Deuxième Chance ;
- « la Garantie Jeunes » qui vise à accompagner les jeunes les plus en difficulté pour les aider à rebondir et à s'insérer. C'est un dispositif fondé sur « le donnant-donnant » qui octroie une allocation aux 18-26 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation ;
- Le dispositif « Parrain Bénévole » qui s'adresse au public de la prévention spécialisée à travers un travail d'insertion en lien avec les entreprises ;
- Le dispositif « Rhône insertion Environnement » destiné aux bénéficiaires du RSA : brigade de 5 jeunes qui travaillent autour de l'environnement.

Il paraît indispensable que des actions conjointes soient menées entre les Missions locales et les services de Pôle emploi à travers des référents dans chaque structure mais aussi avec des entreprises d'insertion.

Il est souligné parfois le manque d'interlocuteurs qui ont de la réactivité ou de la proximité. Il existe les **Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)** qui peut permettre de faire retrouver aux jeunes en rupture le contact avec les institutions.

Il apparaît primordial de réconcilier les jeunes inscrits dans un processus de radicalisation avec la République et la société en travaillant sur la construction d'un projet avec le jeune qui doit être coresponsable de son parcours, et en le mettant face à la réalité d'un processus de resocialisation. Cela implique que les référents assurent le suivi du jeune dans la durée et que le parcours soit garanti, qu'ils soient en capacité de donner des signes au jeune que ce parcours d'insertion avance.

S'agissant des jeunes sans situation sociale difficile, il est important d'apporter une réponse reposant sur un accompagnement renforcé personnalisé, s'appuyant sur des séjours de lien et sur la construction d'un projet personnel et professionnel.

IV - Quels liens et partenariats construire avec les entreprises ?

Le monde de l'entreprise doit être partie prenante du processus de resocialisation et de réinsertion des jeunes sortis d'un processus de radicalisation.

Un travail en amont doit toutefois être réalisé en termes de formations pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et de se positionner sur des contrats aidés ou autres types de contrat.

De même, des expériences sont menées par Pôle emploi à travers la signature de la charte de la diversité par de nombreuses entreprises qui proposent des stages ou des emplois à des populations issus des quartiers. De même, le dispositif rendez-vous emploi dans le quartier qui concerne des entreprises en zone franche urbaine et même au delà, permet de retravailler le CV et ainsi faciliter la réinsertion des jeunes.

L'information en direction des entreprises, des situations de radicalisation des jeunes doit toutefois être délivrée avec prudence.

V - Évaluation des dispositifs ou protocoles mis en place en matière d'accompagnement

Il est indispensable de clarifier le périmètre d'intervention de la cellule de suivi dans la mesure où sur certains territoires elle n'a pas de feuille de route en matière de prise en charge des personnes radicalisées.

La cellule de suivi dont la mission est d'accompagner les familles et de prendre en charge les jeunes radicalisés doit s'appuyer sur des structures institutionnelles dans le cadre de dispositif de droit commun ou associatives mandatées par le préfet de département.

Il est important de travailler sur la notion de filet social. L'accompagnement de la famille ne doit pas cesser sans un minimum de filet social tissé.

Il est évoqué la nécessité de mettre en place une évaluation qualitative et quantitative en lien avec les intervenants. Il faut identifier des critères psychologiques, des critères de réinsertion sociale et professionnelle, et construire une méthode d'évaluation.

Il est indiqué qu'au niveau national va être installé prochainement un groupe de travail interministériel dont la mission sera d'identifier les conditions et les indicateurs de sortie de la radicalisation.

Pour l'efficacité du dispositif, l'accompagnement social suppose enfin que les acteurs sociaux ou institutionnels soient en capacité d'aller au contact des familles et des jeunes, d'avoir une orientation active c'est-à-dire d'être en capacité de réorienter le projet du jeune si nécessaire et d'avoir également un suivi médical adapté.

RESTITUTION DE L'ATELIER 4

COORDINATION D'UNE APPROCHE GLOBALE DE SUIVI DES PERSONNES RADICALISÉES

Rapporteur : Monsieur Adolphe Colrat, préfet des Alpes-Maritimes

La très grande diversité des acteurs participant au 4ème atelier – incluant toutes compétences et ressorts géographiques – a permis de partager un sentiment de pertinence du dispositif mis en œuvre, et le chemin parcouru depuis avril 2014, empiriquement parfois, mais avec de vrais résultats.

Le choc des premiers départs de jeunes Français pour les théâtres d'opérations extérieures du Jihad, le choc des événements historiques du 7 au 11 janvier 2015 nous ont fait prendre conscience de la réalité d'un phénomène que nous ne percevions pas clairement dans son ampleur. La « radicalisation » perturbe les schémas habituels de nos organisations administratives et de nos relations partenariales.

Seule une approche globale du phénomène protéiforme et mouvant qu'est la radicalisation est pertinente. Aucun service, aucune instance, aucune collectivité ne détient seule la clé. Et il y a d'abord un enjeu de partage des informations recueillies mais également de connaissances à acquérir et à partager, qui feront appel à des compétences pluridisciplinaires.

Pour reprendre des expressions des participants : « énorme défi de compétences », ou encore « les acteurs sont avides de formation » et de formations interservices. Particulièrement fécondes sont les formations qui associent, dans un même ressort territorial, autour d'un collège de ZEP par exemple, des acteurs qui ne se connaissaient pas nécessairement.

En fonction des publics concernés, les membres de l'atelier insistent sur l'utilité d'harmoniser les compétences des acteurs, et de les sortir de leur isolement. La formation vaut par elle-même décroisement.

Il y a nécessité d'établir un référentiel s'agissant des associations susceptibles de bénéficier de crédits publics dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Même exigence de référentiel pour la définition de formations de plus en plus pertinentes.

Le terrain de notre action collective voit travailler ensemble des acteurs très divers au service des quartiers objectivement défavorisés de la politique de la ville et de leurs habitants. Quel critère plus objectif que celui du revenu moyen ? Mais également des zones rurales, qui ne sont pas épargnées par le risque de radicalisation.

Dans ce cadre, la prévention de la radicalisation est inséparable de la réduction des inégalités, et de la lutte contre les discriminations de toute nature : l'emploi, le racisme et l'antisémitisme ou les discours pseudo-religieux dévoyés qui nourrissent sentiment d'injustice ou désir de violence, et le mythe d'un ailleurs enviable.

Dans cet espace, où l'École se situe bien sûr en première ligne, la question des valeurs de la République, mais surtout de leur compréhension, de leur incarnation, de leur réalité tangible pour nos concitoyens, est primordiale. Les participants ont évoqué la nécessité d'un « langage partagé », d'éléments de langage, de définitions par exemple la « radicalisation », ses niveaux, ses degrés de dangerosité.

L'exigence d'une bonne coordination des acteurs vaut particulièrement, s'agissant de la détection et du suivi des cas individuels de radicalisation, en distinguant signalement et prise en charge.

Mais coordination ne veut pas dire confusion ou mélange des compétences. Chacun doit avoir – plusieurs participants l'ont dit – une connaissance suffisamment précise – et respectueuse bien sûr – des missions et des compétences des partenaires.

Il faut également préserver rigoureusement le secret professionnel dès lors que sont abordés des cas individuels : sont évoquées à ce titre par les participants la déontologie, l'éthique, et la confiance qui se construit progressivement dans la régularité de l'échange entre les acteurs.

La notion de référents de confiance identifiés dans les diverses instances, nommément désignés et responsables, est ici essentielle, avec un premier cercle : le département, les communes les plus directement concernées, l'inspection d'académie, et bien sûr la préfecture et le renseignement territorial – d'autres services pouvant être associés si nécessaire. Les missions locales par exemple ou **la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)** peuvent exprimer le sentiment d'avoir été « oubliées » dans le fonctionnement de cellules départementales.

Un comité opérationnel de suivi des signalements doit se réunir à la préfecture, avec un rythme régulier.

Objectif prioritaire : la remontée de signalements enrichis suffisamment précis par les contributions des partenaires.

Étant rappelé que signalement équivaut à prise de responsabilité.

Le groupe insiste sur l'exigence de discernement et sur la question des « retours » des signalements à ceux qui en ont pris la responsabilité.

Indispensable apparaît le concours d'une « équipe mobile d'intervention » ou cellule d'accompagnement parental (composée de psychologues, de médiateurs culturels, et de spécialistes des cultes).

I - Coordination sans confusion

Il convient de distinguer la coordination du suivi individuel et de l'accompagnement des familles de la coordination qui intéresse le cœur de la compétence régaliennne, avec les deux services de renseignement, qui doivent nouer une relation nouvelle sur le terrain de la radicalisation, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), la gendarmerie, la police judiciaire et la préfecture.

Il y a place également pour une nouvelle réciprocité des échanges avec l'autorité judiciaire, qui doit être associée à sa juste place et offrir sa contribution, autant qu'il lui est utile pour assurer sa mission, sans confusion, dans une bonne articulation avec le parquet anti-terroriste de Paris, et en soulignant **le rôle du juge des enfants mais également le recrutement d'assistants spécialisés radicalisation.**

La coordination, enfin, doit être si nécessaire formalisée. La question est cependant ambivalente : des choses peuvent parfois se dire parce qu'il n'y a pas formalisation.

II - Gouvernance

La coordination préfectorale fait l'objet d'un vrai consensus au sein de l'atelier, dans la mesure où elle garantit neutralité, équité territoriale, et unicité de lieu (notamment pour des raisons pratiques, car il y aurait risque à démultiplier les réunions).

Pour autant des services peuvent sans doute être mieux associés.

Le maire doit être membre de plein droit de la cellule départementale dès lors qu'il est concerné.

Assez logiquement le dispositif s'est construit à l'échelon départemental – sommitale si l'on peut dire.

Le mouvement désormais doit être celui d'une association plus fine des acteurs de terrain. Et il y a lieu sans doute d'améliorer le lien entre les instances, **dont le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).**

La lutte contre la radicalisation suppose un véritable chaînage éducatif, un maillage des interventions, pour qu'aucun signalement ne soit sans suite, et exige une cohérence du discours.

Il faut, surtout, ne pas laisser le terrain vide, ni agir en ordre dispersé, au risque d'éprouver un sentiment d'impuissance.

D'où cette nécessité qui s'impose progressivement d'une architecture dont nous voyons aujourd'hui les premiers éléments.

Construction prometteuse, inachevée, et nécessairement évolutive.

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 4

66

LA COORDINATION D'UNE APPROCHE GLOBALE DE SUIVI DES PERSONNES RADICALISÉES

Monsieur le Préfet Adolphe Colrat, préfet des Alpes-Maritimes, ouvre l'atelier n°4 en précisant que l'objectif de cette journée est d'étudier les réussites ainsi que les difficultés actuelles dans la coordination d'une approche globale de suivi des personnes radicalisées. **Le préfet Pierre N'Gahane**, Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et co-organisateur de cette journée de travail, ajoute que les diverses questions abordées par les acteurs de terrain permettront d'améliorer le dispositif de prévention de la radicalisation mis en place depuis avril 2014 par le gouvernement.

Les participants à la table ronde ont, dans leur ensemble, jugé que la radicalisation est un phénomène complexe et au sujet duquel le degré de connaissance et l'expertise des acteurs est insuffisant. C'est un phénomène qui touche des individus aux profils sociologiques et psychologiques divers et qui se manifeste aussi bien dans les quartiers ciblés par la politique de la ville que dans les milieux ruraux.

I - Les difficultés rencontrées par les professionnels

1. Les difficultés liées à l'identification et au signalement

Les professionnels présents estiment qu'il est difficile de différencier le comportement d'un jeune qui s'inscrit dans un certain communautarisme de celui qui est susceptible de basculer dans la radicalisation violente. En effet, la limite entre la crise identitaire d'un adolescent et son engagement dans un processus de radicalisation est difficile à évaluer. Comment distinguer ce qui relève de la provocation ? De la conversion ? D'une pratique de l'islam ? D'une pratique radicale ?

Il faut également distinguer la radicalisation violente et la non-violente. Où mettre le curseur ?

Le rôle joué par les services sociaux dans le travail de repérage est souligné par une directrice territoriale de la protection de l'enfance qui plaide pour un travail autour de la prévention et des valeurs de laïcité et de citoyenneté et de vivre ensemble.

Il y a un réel besoin de formation, de sensibilisation et de professionnalisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation pour avoir de bons éléments d'identification et donc des signalements pertinents. La formation doit permettre aux professionnels de bien repérer les personnes, mais aussi de bien faire remonter l'information aux services compétents. En effet, signaler un jeune peut avoir un effet stigmatisant sur ce dernier, il convient donc d'être extrêmement prudent pour ne pas se couper du jeune. L'attitude à adopter quand le signalement ne fait l'objet d'aucun retour pose parfois problème.

2. Les difficultés liées au suivi du jeune

Une fois le jeune identifié, il est souvent délicat d'entrer en contact avec lui. Un participant a souligné l'importance de s'appuyer sur les associations locales, qui connaissent les habitudes et les lieux de rencontre des jeunes pour pouvoir nouer le premier contact avec eux. Les parents doivent être associés à la démarche autant que faire se peut.

Il est nécessaire de faire la distinction entre signalement et prise en charge. Les participants s'accordent à dire que la personne qui signale n'a pas à porter la responsabilité de son signalement et n'a pas une mission d'accompagnement. Toutefois, ils expriment leurs inquiétudes quant au respect des règles déontologiques inhérentes à leurs professions.

Par ailleurs, la question de la fin des mesures de suivi est évoquée. Sur quels critères peut-on se baser pour déclarer la fin du suivi de la personne ? Il faut absolument créer une grille de critères permettant de considérer que l'individu fait l'objet d'une sortie positive. Si un individu abandonne la radicalisation violente mais reste fidèle à ses convictions, doit-il être pour autant toujours suivi ?

3. La nécessité de clarifier la gouvernance de la prévention de la radicalisation pour structurer une action partenariale coordonnée

Ces difficultés doivent être dépassées grâce à la mise en place d'une gouvernance cohérente, claire et connue de tous les acteurs.

a) Une gestion préfectorale plébiscitée

Les participants à la table ronde ont unanimement salué la gestion au niveau préfectoral du suivi des personnes radicalisées. En effet, l'échelon préfectoral permet de garantir une équité territoriale et la neutralité de l'action publique ; il permet également d'avoir une vision d'ensemble sur les actions menées à l'échelle départementale. Cependant, tous s'accordent sur la nécessité de conserver les instances actuelles sans superposer de nouvelles actions. Il faut faire un meilleur usage des outils existants. Pour autant, il faut absolument encourager le tissage de meilleurs liens entre les services pour éviter la perte d'informations.

b) L'hétérogénéité des cellules de suivi

Les réunions mensuelles des cellules de suivi départementales permettent d'instaurer un climat de confiance entre les acteurs facilitant ainsi l'échange d'informations sensibles. De surcroît, les cellules départementales de suivi jouent un rôle d'interface, elles permettent la rencontre des différents acteurs de terrains impliqués et sont essentielles à la mise en place d'un travail partenarial coordonné.

Néanmoins, l'efficacité des cellules départementales de suivi reste conditionnée à l'implication des différents acteurs, ce qui explique l'hétérogénéité de ces dispositifs.

Enfin, certains participants estiment que les cellules de suivi départementales sont moins efficaces pour les personnes déjà profondément ancrées dans la radicalisation violente. La cellule départementale de suivi permet de retisser des liens sociaux et mène une action efficace sur la réinsertion de l'individu, en revanche elle n'est pas opérante pour les sujets largement engagés dans la trajectoire radicale. Il est proposé de traiter de ces cas par le biais d'une association composée du **Conseil Régional du Culte Musulman (CRCM), de psychiatres, de psychologues...** Le **Centre d'Action et de Prévention contre la Radicalisation des Individus (l'association Capri)** est citée comme exemple.

c) Le rôle des élus locaux

Certains acteurs estiment que les élus locaux doivent être plus impliqués sur les questions de radicalisation. Toutefois, l'efficacité de l'action du maire dépend largement de la stabilité/pérennité de son mandat. Il est nécessaire de doter le maire d'éléments de langage, d'organiser des moments de partage pour discuter de ces sujets.

Le développement d'échanges avec des villes européennes, la création d'un réseau entre les maires pour diffuser les bonnes pratiques et la participation à des groupes de travail tels que le RAN (Radicalisation Awareness Network) sont à encourager.

L'idée d'un maire référent au niveau départemental sur ce sujet séduit quelques participants.

d) La structuration d'un réseau de professionnels

Il faut absolument créer un réseau structuré de professionnels, faire des ponts entre les acteurs de terrain (Justice, PJJ, services sociaux, Éducation nationale, missions locales). Certains participants soulignent que cette collaboration est en train de se mettre en place, même si elle est encore embryonnaire, les différents acteurs prennent conscience de l'importance de travailler ensemble.

Le partenariat ne pourra être formalisé que lorsqu'une confiance se sera installée, d'où l'importance de maintenir des cadres tels que celui de la cellule départementale de suivi.

La création d'un réseau structuré de professionnels se heurte à des difficultés liées à des cultures professionnelles très éloignées, à la question du secret professionnel et à celle de l'échange d'information.

La question du partage d'information est un domaine sensible. Il est urgent de se décider sur la nature des informations qui peuvent être partagées et dans quel cadre. Les participants semblent généralement favorables à la formalisation de conventions pour encadrer ces échanges.

Certains acteurs plaident pour la généralisation de la participation des missions locales dans les cellules départementales de suivi. **Il est rappelé que 1 200 000 jeunes transitent par les missions locales chaque année.**

En conclusion, l'ensemble des professionnels a souligné le besoin important de formation pour comprendre le phénomène de la radicalisation et mieux saisir les problématiques religieuses et géopolitiques. En effet, le sujet est extrêmement complexe et il conviendrait que chacun maîtrise les nuances entre musulman, salafiste, islamiste, terroriste...

A cet égard la mise en place de formations interinstitutionnelles est considérée comme fondamentale, car elles participent à la sensibilisation des acteurs de terrain.

Les participants relaient également la nécessité d'avoir des définitions précises de la radicalisation, de ses caractéristiques ainsi que des éléments de langage afin que tous les acteurs impliqués parlent de la même chose. De même, l'analyse des offres des associations impliquées dans ce domaine et leur soutien suppose d'avoir un référentiel commun.

Enfin, la radicalisation apparaît comme un long processus et l'identification des différents stades s'avère compliquée. De ce fait, des kits pédagogiques sont primordiaux pour identifier une personne en voie de radicalisation et faire remonter une information pertinente.